



La Fondation pour la conservation du saumon atlantique
PLAN D'ACTIVITÉS STRATÉGIQUE 2025

TABLE DES MATIÈRES

Message du président	1
Notre orientation stratégique	2
Vision	2
Valeurs	2
Mission	3
Objectifs	3
Mandat	3
Notre cadre opérationnel	3
Nos intervenants et nos bénéficiaires	3
Notre structure	3
Notre programme de base	4
Transparence et obligation de rendre compte	5
Notre Plan stratégiques de 2025	6
Nos principales forces motrices	6
Objectifs stratégiques de 2025	8
Examen du Plan d'activités de 2024	17

LISTE DES ANNEXES

I	Prévisions financières de 2025 à 2026	20
IIa	Administrateurs, dirigeants et comités de la Fondation	21
IIb	CV des membres du comité de placements	22
IIc	CV du personnel personnel de FCSA	23
IIIa	Directive sur les placements	24
IIIb	Stratégie de placement	32
IV	Stratégie de vérification et d'évaluation	33
V	Plan de communication de 2025	51



PHOTO: Morell River Management Cooperative, Î.-P.-É.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'honorable Rémi Bujold, P.C. C.M.

Le Plan d'activités de 2025 présente nos aspirations de la 18^e année de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique. Nous sommes très heureux de continuer de fournir un soutien et des ressources aux communautés et aux organismes qui sont engagés dans la conservation du saumon atlantique sauvage dans cinq provinces du Canada.

L'impact de cette fondation est considérable grâce à un fonds fiduciaire, attribué par le gouvernement du Canada, qui fournit une source permanente de financement consacrée à la conservation du saumon atlantique sauvage ainsi qu'à la restauration et à la préservation des bassins versants de la côte est, qui sont d'une importance cruciale. Notre principal objectif est de mettre des fonds à la disposition des groupes communautaires, des organisations autochtones, des chercheurs et d'autres personnes pour les aider à mener à bien des activités de conservation du saumon atlantique sauvage au niveau local.

Nous sommes très fiers de faire connaître notre succès continu. Au 31 janvier 2024, la valeur marchande du fonds fiduciaire se chiffrait à un peu moins de 45 millions de dollars. Grâce à ces bons résultats, en 2024, la FCSA a pu octroyer un total de 15,7 millions de dollars en subventions pour 880 projets de conservation du saumon et de recherche en choisissant parmi plus de 1 100 demandes de financement, pour un effet de levier de plus de 78 millions de dollars. Fait important, nos contributions ont aidé à rallier un soutien considérable dans les 5 provinces qui représente un ratio d'au moins 5:1.

Ces projets se sont traduits par l'ouverture de l'accès à 182 millions de mètres carrés d'habitat, et par l'amélioration de 6,74 millions de mètres carrés d'habitat. Au-dessus de 11 065 bénévoles ont contribué plus de 240 580 heures de travail à leurs projets de conservation. La FCSA a aidé à financer 155 projets de

recherche scientifique appliquée, 1,88 million de dollars ayant été octroyés à 90 organismes autochtones et 3 955 emplois ayant été soutenus.

Chaque année, nous continuons à financer davantage de projets tout en ayant une idée plus claire de l'importance des défis de conservation auxquels est confronté le saumon atlantique sauvage et de l'ampleur du travail qu'il reste à accomplir. La Fondation reconnaît que la situation actuelle du saumon atlantique sauvage évolue en raison du changement climatique et d'autres facteurs externes. Il ne s'agit pas seulement de la protection d'une espèce essentielle, mais aussi de la protection de la culture, de l'identité, des communautés et d'un secteur important de notre économie.

L'un de nos principaux objectifs est de faciliter les activités de conservation, en trouvant sa force dans le financement de projets basés sur la communauté et dirigés par elle. Cependant, nos partenaires bénéficiaires nous ont fait savoir que les ressources actuellement disponibles ne répondent pas aux besoins mesurés et que les groupes de bénévoles sont confrontés à des difficultés et ont besoin d'un soutien accru. La nouvelle stratégie du FCSA, axée sur la croissance transformationnelle, vise à augmenter la taille de son fonds fiduciaire. Elle vise également à promouvoir la collaboration et les partenariats entre divers groupes, ainsi qu'avec les gouvernements fédéraux et provinciaux. Cette stratégie coïncide également avec la Stratégie pour le saumon atlantique sauvage du MPO, qui a suscité de grandes attentes au sein de la communauté du saumon dans toutes les régions en ce qui concerne une nouvelle orientation et de nouveaux investissements visant à améliorer la conservation du saumon de la part du gouvernement du Canada.

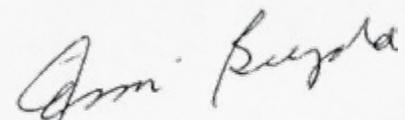
En début d'une nouvelle année, nous avons hâte de recevoir la prochaine vague de projets de conservation et de continuer avec le succès des



L'hon. Rémi Bujold, P.C., C.M.
*Le président du conseil
d'administration*

symposiums sur les partenariats que la FCSA a organisés dans chacune des provinces ainsi que le premier symposium interprovincial sur les partenariats pour la conservation du saumon atlantique. Il est important, plus que jamais, de réunir des partenaires du gouvernement, du milieu universitaire, des groupes de conservation, des groupes autochtones et autres pour favoriser la collaboration, l'innovation et le progrès dans le monde de la conservation du saumon atlantique sauvage.

Avec le Plan d'activités 2025, nous viserons à atteindre nos buts. Grâce à une collaboration et de continuer à fournir l'excellent niveau de soutien auquel nos partenaires sont habitués, tout en continuant à renforcer la coopération et le partenariat dans l'intérêt de la conservation, de la restauration et de la protection du saumon atlantique sauvage et de son habitat.



Hon. Rémi Bujold, P.C., C.M.
Le président du conseil d'administration

NOTRE ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contexte, Notre vision et valeurs

Contexte La Fondation pour la conservation du saumon atlantique (la Fondation) a été constituée en société en 2005 afin d'aider les groupes communautaires relativement au rétablissement et à la conservation de la ressource du saumon atlantique au Canada atlantique et au Québec. En 2007, elle s'est vu confier le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique (FDSA) par le gouvernement du Canada comme source permanente de financement pour favoriser la conservation, le rétablissement et la protection du saumon atlantique sauvage et de son habitat.

Le Plan d'activités de 2025 décrit l'évolution de la Fondation à partir des priorités absolues axées sur l'établissement d'une capacité technique, de gouvernance et de gestion vers un modèle de gestion axé sur le rendement et la gestion des résultats. Grâce à cette approche, la Fondation peut remplir son mandat et assurer une gestion prudente du FDSA tout en contribuant stratégiquement à la constitution de stocks sains et durables du saumon atlantique sauvage au Canada atlantique et au Québec.

Solide modèle de gestion :

La Fondation est un organisme caritatif bénévole sans but lucratif qui est un modèle de partenariat et d'inclusivité unique dans le monde de la conservation. Elle a un double mandat : d'abord, investir prudemment ses fonds de fiducie pour générer des revenus tout en préservant le capital, et deuxièmement, fournir un financement pour les initiatives admissibles de conservation du saumon au Canada atlantique et au Québec sur une base permanente. Au cours de ses dix-huit années d'expérience de l'exécution de ces mandats, la Fondation a aussi établi un rôle important dans la diffusion et l'échange d'information sur la conservation du saumon, principalement à l'aide de ses webinaires sur le partenariat, sa série de Webinaires et de son outil Web, le *Carrefour du saumon*, tous des moyens bien appréciés.

La responsabilité globale de l'établissement de l'orientation stratégique et de la gestion de la Fondation relève de notre conseil d'administration bénévole. Ce dernier sollicite constamment des conseils spécialisés des nombreux bénévoles qui siègent à nos comités consultatifs provinciaux et au Comité consultatif scientifique et il s'en remet aux avis

de ces experts. Ces experts bénévoles représentent les groupes de conservation, les groupes autochtones ainsi que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux des cinq provinces.

La Fondation utilise une approche axée sur les objectifs et le rendement en matière de planification et de gestion stratégiques qui tient compte de sa vision, de sa mission, de ses objectifs et de son mandat. Ce Plan d'activités décrit l'orientation stratégique et le cadre opérationnel de la Fondation et présente l'approche voulue pour continuer de miser sur les nombreux succès obtenus.

Le Plan d'activités de 2025 inclut tout ce qui a été appris pendant l'évolution de la Fondation, à partir de sa formation structurelle initiale vers un modèle de gestion axée sur le rendement et l'obtention de résultats pour le saumon atlantique sauvage. Cette approche a permis à la Fondation de remplir le mandat qui lui a été conféré par l'Accord de financement avec le gouvernement, soit celui d'assurer une gestion prudente du Fonds de fiducie tout en contribuant stratégiquement à la constitution de stocks sains et durables de saumon atlantique sauvage au Canada atlantique et au Québec. L'orientation stratégique, les valeurs, la mission et les objectifs énoncés ci-dessous demeurent aussi valides et instructifs de nos jours, que lors de leur adoption au moment de la mise sur pied de la Fondation.

Vision La vision de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique est :

De contribuer à la constitution de stocks sains et durables du saumon atlantique sauvage au Canada atlantique et au Québec.

Notre vision décrit comment de nos jours et à l'avenir, nos intervenants et nos bénéficiaires profiteront de nos programmes et de nos services et est, par le fait même, la force directrice de la Fondation dans la mise en œuvre de notre plan d'activités stratégique.

Valeurs Nos valeurs reflètent les impératifs moraux et opérationnels qui orientent les démarches de la Fondation dans la réalisation de son mandat :

Inclusivité et partenariats : La Fondation s'emploie entièrement à encourager et à faciliter la coopération et les partenariats entre les gouvernements, les

NOTRE CADRE OPÉRATIONNEL

Notre mission, buts, mandat, nos intervenants et nos structure

autochtones, les groupes bénévoles et tous les autres groupes et particuliers engagés dans la conservation du saumon atlantique.

Bénévolat : Le modèle opérationnel de la Fondation est fondé sur une solide base de bénévoles à l'intérieur et entre les cinq provinces desservies. Ainsi, la Fondation est déterminée à renforcer les capacités des bénévoles et à les engager dans tous les aspects de ses opérations.

Équilibre : La Fondation assure une répartition équilibrée des ressources en fonction des régions géographiques desservies et de leurs priorités respectives.

Intégrité : La Fondation fait preuve d'équité, d'éthique, de transparence et de responsabilité dans toutes ses démarches.

Mission La mission de la Fondation est de promouvoir des partenariats communautaires accrus pour la conservation des populations de saumon atlantique sauvage et de leurs habitats au Canada atlantique et au Québec.

Objectifs Nos objectifs sont constants et sont directement liés à notre mission :

Objectif 1 : Être une source de soutien efficace pour les organismes communautaires bénévoles qui s'emploient à conserver, à rétablir et à protéger le saumon atlantique sauvage et son habitat.

Objectif 2 : Accroître la collaboration et les partenariats entre les gouvernements, les organismes autochtones, les groupes communautaires bénévoles et autres, aux fins de conservation, de restauration et de protection du saumon atlantique sauvage et de son habitat.

Objectif 3 : Promouvoir et améliorer la planification et la gestion de la conservation dans les bassins hydrographiques comme base de l'utilisation efficace et de l'obligation de rendre compte des fonds accessibles pour des projets de conservation des populations de saumon atlantique sauvage.

Objectif 4 : Accroître la sensibilisation et l'éducation du public et la recherche concernant la conservation du saumon atlantique sauvage et de son habitat.

Mandat La Fondation a un double mandat. D'abord, elle a la responsabilité et l'obligation d'investir prudemment le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique afin de protéger son capital de façon qu'il demeure une source permanente de financement appuyant la conservation, le rétablissement et la protection des populations de saumon atlantique sauvage. Deuxièmement, la Fondation a la responsabilité et l'obligation de s'assurer qu'elle est bien gérée afin de pouvoir fournir un financement pour les initiatives admissibles de conservation du saumon au Canada atlantique et au Québec sur une base permanente.

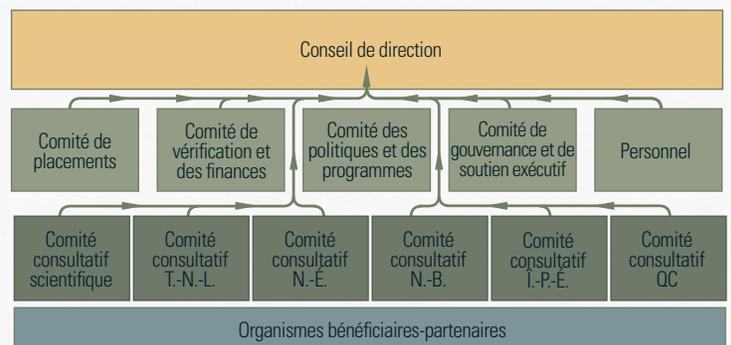
Notre cadre opérationnel

Nos intervenants et nos bénéficiaires

Nos intervenants et nos bénéficiaires comprennent :

- les particuliers, organismes et gouvernements qui participent à la conservation, au rétablissement et à la protection des populations sauvages de saumon de l'Atlantique et de leurs habitats;
- les peuples autochtones qui ont des liens culturels avec le saumon atlantique sauvage;
- les gens qui participent à des activités qui dépendent du saumon atlantique sauvage;
- les gens qui participent à des loisirs rattachés au saumon atlantique sauvage;
- les gens qui tirent leur subsistance du saumon saumon atlantique sauvage comme source de nourriture.

Notre structure



NOTRE CADRE OPÉRATIONNEL

Notre programme de base

Nos membres : Un maximum de 24 membres bénévoles qui représentent nos intervenants provinciaux, Terre-Neuve-et-Labrador (4), Nouvelle-Écosse (4), Nouveau-Brunswick (4), Île-du-Prince-Édouard (4) et Québec (4) ainsi que (4) représentants autochtones.

Conseil d'administration : Un conseil de 13 administrateurs peut être élu parmi les 24 membres de la Fondation. L'annexe II présente les curriculums vitae des membres du Comité de placements.

Comité consultatif scientifique : Des experts scientifiques et techniques bénévoles qui aident le conseil à définir et à adopter des politiques pertinentes en matière de conservation, à mettre au point des outils et procédés efficaces de conservation et de gestion, à établir les priorités de recherche appliquée et à surveiller les progrès et le rendement de la Fondation.

Comités consultatifs provinciaux : Des comités composés de bénévoles qui se réunissent deux fois par année pour établir les priorités en matière de conservation du saumon dans leur province, étudier les demandes de financement au programme de la FCSA et formuler des recommandations à l'intention du conseil d'administration pour les projets dont le financement devrait être approuvé.

Notre personnel : La Fondation est appuyée par un personnel de trois professionnels, soit une directrice générale, un vice-président aux affaires gouvernementales et deux coordonnateurs des programmes. L'annexe II présente les curriculums vitae du personnel de la Fondation. La Fondation obtient aussi des services de soutien spécifiques à forfait d'organismes ou de particuliers, selon les besoins.

Notre programme de base utilise les revenus générés annuellement par le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique afin d'appuyer financièrement des projets de conservation au Canada atlantique et au Québec qui favorisent la constitution de stocks sains et durables du saumon atlantique sauvage, et qui améliorent la capacité et la participation de la communauté ainsi que la réalisation de gains positifs pour la conservation du saumon.

Admissibilité au programme : La Fondation étudie les projets qui relèvent des catégories suivantes :

- Élaboration de plans de conservation du saumon et de son habitat dans le bassin versant ou le sous-bassin versant (planification du bassin versant);
- Conservation, reconstitution et rétablissement des populations sauvages de saumon de l'Atlantique et de leurs habitats;
- Rétablissement de l'accès du saumon atlantique sauvage à son habitat;
- Information et sensibilisation du public à l'importance de la conservation des populations sauvages de saumon atlantique sauvage et de leurs habitats.

Sollicitation de projets : Au moins une série annuelle d'appels de projets provinciaux en novembre chaque année, accompagnée d'appels de propositions de recherche appliquée.



PHOTO: Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, QC

NOTRE CADRE OPÉRATIONNEL

Transparence et obligation de rendre compte de la fondation

Demande de projets : Distribution d'un formulaire de demande uniformisé qui comprend de l'information explicite pour les requérants éventuels. Cette information décrit nos modalités uniformes pour l'évaluation et la notation des propositions utilisées par les comités consultatifs afin d'évaluer et de recommander au conseil d'administration les projets qui peuvent être financés. L'appel de propositions de recherche appliquée est basé sur une approche explicative semblable qui favorise la qualité des projets soumis.

Coûts admissibles des projets : Selon les lignes directrices énoncées dans l'Accord de financement entre la Fondation et le gouvernement du Canada.

Évaluation des projets : L'évaluation est effectuée tous les ans par les Comités consultatifs entre janvier et mars en fonction de nos modalités uniformes d'évaluation et de notation des projets. Les appels de propositions pour les projets de recherche appliquée peuvent être lancés à n'importe quel moment durant l'année.

Sélection des projets : Les projets, dont le financement est recommandé sont approuvés tous les ans par le conseil d'administration de la Fondation en fonction des critères suivants :

- Une répartition équilibrée du financement en fonction de nos régions géographiques cibles et de nos priorités;
- Une combinaison équitable et raisonnable de projets choisis selon un procédé d'évaluation rigoureux dans chacune des quatre provinces atlantiques et du Québec;
- Tous les *projets ultimes* approuvés sont annoncés tous les ans avant l'ouverture de la saison des travaux de conservation;
- Les appels de propositions pour les projets de conservation sont basés sur un processus de sélection rigoureux semblable.

Compte rendu des projets : La Fondation et les bénéficiaires-partenaires concluent un accord de financement qui énonce les modalités et

conditions de la subvention et les diverses obligations des deux parties. Des rapports d'étape et un rapport final doivent être soumis et acceptés d'un accord mutuel.

Transparence et obligation de rendre compte de la fondation

Le conseil d'administration a la responsabilité et l'obligation

- d'investir et de gérer le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique conformément aux conditions de l'article 3 (Conditions d'investissement du Fonds) de l'Accord de financement avec le gouvernement du Canada représenté par le ministre des Pêches et des Océans;
- d'indiquer les principaux risques pour le FDSA et la Fondation;
- d'assurer la transparence totale des opérations de la Fondation et de la gestion du FDSA ainsi que de l'administration et du financement des projets ultimes du FDSA.

La Fondation exerce ses responsabilités et respecte son obligation de rendre compte

- en respectant les conditions et modalités de l'Accord de financement qu'elle a conclu avec le gouvernement du Canada et en présentant des rapports deux fois par année, soit un rapport annuel et un plan d'activités annuel, au gouvernement du Canada représenté par le ministre des Pêches et des Océans;
- en faisant constamment preuve de diligence par rapport aux procédés et procédures afin d'assurer une saine gestion et la reddition des comptes pour son fonctionnement et sa gestion;
- en cernant constamment les principaux risques pour elle-même et pour le FDSA et en déterminant les mesures de redressement disponibles et appropriées à appliquer pour appuyer de saines décisions efficaces concernant ses propres politiques, programmes, modalités et initiatives et concernant le FDSA;

NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2025

Nos principales forces motrices

- en faisant la collecte continue de données sur le rendement des projets et autres données auprès de ceux qui ont obtenu du financement (nos intervenants et bénéficiaires);
- en faisant preuve de prudence dans la gestion financière du fonds en fiducie (FDSA) conformément aux articles 3 et 4 de l'Accord de financement;
- en publiant un rapport annuel sur ses travaux et ses finances conformément à l'article 6.4 de l'Accord de financement;
- en assurant des audits de ses activités qui comprennent :
 - un audit financier annuel effectué par son vérificateur;
 - en soumettant un Plan d'activités annuel au gouvernement du Canada conformément à l'article 6 de l'Accord de financement.

Notre plan stratégique de 2025

Nos principales forces motrices La Fondation collabore avec ses intervenants et bénéficiaires ainsi qu'avec des particuliers au Canada atlantique et au Québec et dans le monde entier qui partagent son engagement et sa détermination à conserver, à reconstituer et à protéger les populations sauvages de saumon de l'Atlantique et leurs habitats. Nous suivons constamment les enjeux, tendances et initiatives qui affectent le saumon atlantique et nos intervenants et bénéficiaires pour évaluer les incidences sur la réalisation de notre mandat.

De plus, notre approche de planification annuelle des activités englobe une analyse SWOT rigoureuse de la Fondation (forces, faiblesses, possibilités, menaces) à laquelle participent le conseil d'administration, le Comité consultatif scientifique et les Comités consultatifs provinciaux.

En étudiant les tendances, les enjeux et les initiatives externes parallèlement à notre analyse SWOT interne, nous sommes pleinement conscients que notre mandat, notre envergure organisationnelle et nos ressources limitées exigent que la Fondation concentre ses efforts dans les domaines où elle peut démontrer un leadership et maximiser l'impact.

Les tendances, enjeux et initiatives externes qui affectent actuellement la conservation et l'habitat du saumon atlantique ou nos intervenants et bénéficiaires comprennent les éléments suivants :

Échelle mondiale

- Baisse générale des populations de saumon des deux côtés de l'Atlantique Nord, pendant une période de plus de 30 ans.
- Plusieurs effets connus et inconnus du réchauffement de la planète sur les milieux marins et d'eau douce.
- Pêche illégale en haute mer.

Échelle nationale

- Expertise et connaissances scientifiques fédérales accrues dédiées aux populations de saumon atlantique sauvage, comme il a été annoncé en 2016.
- Attirer un nouveau soutien financier de sources gouvernementales afin de fournir des niveaux accrus de financement de projets de façon à pouvoir mieux répondre aux besoins clairement établis.
- Défis de trouver des bénévoles prêts à servir dans la communauté.
- Effets néfastes continus de l'activité industrielle et humaine (forêts, mines, agriculture, aquaculture, construction routière, braconnage, etc.).

Canada atlantique et Québec

- Effets industriels néfastes sur les populations de saumon (agriculture, aquaculture, forêts, mines et autres sources).
- Pêche illégale dans les milieux marins et d'eau douce.
- Perte de l'habitat du saumon et perte de l'accès à cet habitat (varie d'une province à l'autre).
- Disparités relatives au financement accessible aux groupes communautaires à partir d'autres fonds de fiducie publics (varie d'une province à l'autre).

Analyse SWOT de la Fondation

Principales forces

- Un fonds de fiducie bien géré qui génère d'importants revenus pour appuyer des projets de conservation
- Le soutien du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique et autres initiatives.
- Les bonnes relations, l'appui et la communication continue avec le ministre et les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans et les gouvernements provinciaux.
- L'expertise et l'engagement de notre conseil d'administration bénévole, de nos membres et des membres de nos comités consultatifs.
- Notre statut d'organisme caritatif sans but lucratif.

- Le mandat que nous avons d'améliorer la conservation du saumon.
- Notre modèle de partenariat et notre inclusivité.
- Notre structure et notre réseau connexe d'experts bénévoles dans les cinq provinces.
- Notre approche axée sur les objectifs en matière de planification stratégique.
- Notre approche de gestion du rendement pour la gestion des projets.
- Notre programme FDSA de base et nos procédures bien définies pour déterminer l'admissibilité, la sollicitation, les demandes, l'évaluation, la sélection, les comptes rendus et l'appréciation.
- Financement ciblant les priorités de chaque province en matière de conservation et les projets de recherche appliquée prioritaires.
- Notre transparence et notre reddition des comptes.
- Nos coûts administratifs relativement faibles.
- Le soutien continu des bénéficiaires du financement qui fournissent l'information requise et qui donnent une rétroaction sur nos processus.
- Notre *Stratégie de vérification et d'évaluation* (Annexe II) qui :
 - assure de bons résultats
 - harmonise la terminologie avec celle des ministères du gouvernement fédéral
 - reflète les énoncés axés sur les résultats
 - est fondée sur un Modèle logique du programme qui documente la diffusion des ressources, des activités et des résultats
 - prévoit des mesures plus précises du rendement et la présentation de comptes rendus
 - permet la surveillance et l'évaluation internes.

Principale faiblesse

- Un fonds de fiducie qui dépend entièrement du rendement des marchés financiers pour le financement des opérations et des projets.



PHOTO: Fort Folly Habitat Recovery, N.-B.

Principales possibilités

- Poursuivre le travail continu avec les bénéficiaires du financement afin d'assurer une solide gestion axée sur les résultats et des comptes rendus des projets financés par la Fondation;
- Renforcer les communications avec les intervenants actuels et potentiels et le public de façon à les encourager à s'engager dans les activités de conservation du saumon;
- Encourager une coopération accrue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, les autochtones, les organismes bénévoles; communautaires et autres organismes de conservation;
- Trouver de nouveaux partenariats et sources potentielles de financement qui favorisent la réalisation de la mission de la Fondation qui est d'améliorer la conservation du saumon;
- Attirer un nouveau soutien financier de sources gouvernementales afin de fournir des niveaux accrus de financement de projets de façon à pouvoir mieux répondre aux besoins clairement établis.

Principales menaces

- Influences environnementales externes et activités humaines continues qui ont des effets néfastes sur les populations sauvages du saumon atlantique et sur leurs habitats marins et en eau douce;
- Un fonds de fiducie qui permet de financer environ cinquante pour cent des demandes raisonnables de financement de projets.

Objectifs stratégiques de 2025

La Fondation appuie son programme de conservation du saumon atlantique sauvage sur sept objectifs stratégiques qui continuent d'orienter et de concentrer ses efforts au cours de 2025, tout en assurant la transparence et la reddition des comptes auprès des intervenants. Ces objectifs stratégiques ont été établis au cours de dix-sept années d'expérience comme entité subventionnaire de la conservation du saumon et par l'interaction

avec les groupes communautaires, les organismes autochtones et les organismes de conservation du saumon en Amérique du Nord et ailleurs. Nos intervenants peuvent mesurer nos succès en fonction des objectifs stratégiques de 2025 :

Objectif 1: Renforcer notre stratégie financière et de placement prudente afin de maintenir le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique au niveau ou au-delà du niveau des exigences de l'Accord de financement.

Contexte : Selon son Accord de financement avec le gouvernement du Canada, la Fondation a pour mandat de gérer ses fonds selon les paramètres de la sécurité et de la prudence en utilisant un programme de placement équilibré, qui comprend des obligations, des actions communes et des bons du Trésor ou d'autres valeurs mobilières à court terme. Les fonds de la Fondation sont gérés pour obtenir le meilleur rendement possible sur les placements selon le niveau de risque acceptable pour le Comité de placement, car les rendements des placements ont un impact sur le financement du programme de la Fondation qui doit être offert sur une base permanente. Conformément à notre Stratégie de placement et à notre Directive sur les placements (Annexe II).

« L'objectif sera non seulement de préserver la valeur du capital du Fonds de la Fondation, mais aussi d'obtenir le meilleur rendement possible sur les placements tout en maintenant un niveau de risque acceptable. Ainsi, un des principaux objectifs est d'atteindre un rendement annualisé minimum équivalant au taux d'inflation plus 3 % pendant une période de quatre ans. »

Une croissance encourageante de la valeur marchande du portefeuille de placement de la Fondation a été réalisée grâce à un rendement raisonnablement bon du portefeuille de placement. La croissance devrait se poursuivre dans un avenir prévisible grâce au plan prudent de placement à long terme et de gestion financière. Le plan à long terme vise à maintenir les fonds de placement à la valeur rajustée pour l'inflation prévue tout en conservant une répartition annuelle prévue du financement pour des projets pendant

la même période. Au milieu de 2019, la valeur marchande du capital du portefeuille de placement de la Fondation se chiffrait à plus de 42 millions de dollars. En raison de divers facteurs qui ont eu des effets sur les marchés financiers mondiaux au cours des dernières années, le portefeuille des placements a en effet fluctué. Toutefois, durant cette période, le portefeuille des placements est demeuré au-dessus du point de référence, car il était bien constitué. Le 31 septembre 2024, le solde du fonds de fiducie est de plus de 46 millions de dollars.

De plus, un élément du portefeuille, soit un fonds de réserve, a été créé en 2015 et a été maintenu en 2024. Grâce au fonds de réserve, la Fondation peut maintenir le versement ciblé d'au moins un million de dollars par année pour appuyer les projets de conservation du saumon.

Mesures de 2025 : Afin d'atteindre ces objectifs, la Fondation continuera de suivre une stratégie de placement à long terme (de 10 ans), fondée sur des prévisions de croissance des placements prudentes de 6 %, tout en continuant d'appliquer une approche de gestion de limitation des coûts. Le plan à long terme qui est révisé régulièrement continue d'afficher un déficit zéro sur le capital, depuis 2013, ce qui a permis à la Fondation de maintenir les subventions à l'objectif d'au moins un million de dollars par année en financement de projets, avec une réserve prévue pour les subventions de 1,5 million de dollars en 2025.

Résultats

Court terme

- Continuer de suivre une approche financière prudente de gestion des placements afin de maintenir et d'accroître le capital du fonds de fiducie.

Long terme

- Stabilité des subventions et du financement disponibles du programme en suivant attentivement notre plan financier à long terme;
- Capacité à maintenir un financement minimum de 1 million de dollars par année de la FCSA pour l'avenir.

Objectif 2 : Maintenir un modèle de répartition des fonds qui tient compte des divers besoins et priorités en matière de conservation de chaque province.

Contexte : L'Accord de financement précise que la Fondation doit « répartir de façon équilibrée les fonds en fonction des secteurs géographiques et des priorités » dans et entre les cinq provinces. C'est un défi, car les besoins en matière de conservation des populations de saumon atlantique sauvage varient grandement dans l'aire de répartition canadienne du saumon. En plus des cinq allocations provinciales, la politique de la Fondation prévoit une enveloppe financière pour les projets scientifiques de recherche appliquée visant à améliorer les efforts en matière de conservation des groupes communautaires et autres dans une ou plusieurs provinces membres.

Afin de relever ce défi, la Fondation applique un modèle de répartition du financement qui répond aux divers besoins et priorités de chaque province en matière de conservation. La formule de répartition des fonds a été révisée par le Comité scientifique consultatif en 2018, 2019 et 2021, les conseils des comités consultatifs provinciaux ayant été sollicités à cette fin. Essentiellement, elle prévoit une allocation de base de 50 000 \$ à chaque province à laquelle s'ajoutent d'autres fonds répartis selon une formule de financement. La formule de répartition tient compte des éléments suivants :

- **Priorité absolue :** L'utilisation ou la valeur des stocks de saumon atlantique sauvage illustrées par les ventes de permis représentent plusieurs éléments, y compris le nombre de poissons, les possibilités de pêche à la ligne, la santé relative des stocks et la capacité des bénévoles à entreprendre des projets de conservation.
- **Deuxième priorité :** Retours de saumons adultes.
- **Troisième priorité :** Statut de conservation car il indique la différence entre le nombre cible de saumons pluribermarins requis et le nombre réel de retours de poissons pluribermarins dans les rivières.

NOTA :

- La formule de financement n'inclut pas les retours de saumons au Labrador, car les stocks du Labrador sont relativement en bonne santé comparativement

aux autres stocks canadiens, et ils offrent peu de possibilités d'amélioration.

- En fonction de la formule originale, le gros saumon reçoit deux fois l'importance dans les calculs des retours annuels. Un plafond de 20 % est appliqué aux fonds alloués à chaque province et l'excédent est redistribué entre les provinces et le Comité consultatif scientifique selon les proportions de la formule.

En 2021, la formule a été révisée de nouveau, en fonction de l'originale, mais le gros saumon ayant reçu deux fois l'importance dans les calculs des retours annuels. Un plafond de 20 % est appliqué aux fonds alloués à chaque province et l'excédent est redistribué entre les provinces et le Comité consultatif scientifique selon les proportions de la formule.

La formule de répartition des fonds attribue aussi au moins 10 % du total de l'allocation de subventions par année au Comité consultatif scientifique pour financer des projets de recherche appliquée afin d'améliorer les techniques et procédés de conservation.

Mesures de 2025 : En 2025, la Fondation va maintenir son fonds de subventions à 1 500 000 \$, montant qui sera réparti entre les six fonds de subventions actuels selon la formule de répartition du financement.

Résultats

Court terme

- Assurer une répartition équitable, raisonnable et prévisible du financement des projets de conservation pour chaque province.
- Augmenter le financement de projets scientifiques prioritaires clés de recherche appliquée.

Long terme

- Augmenter la capacité à être plus sensible aux divers besoins de chaque province en matière de conservation du saumon en offrant un montant plus important en subventions, sous réserve de l'amélioration des revenus de placement.
- Accroître les chances de succès des projets de conservation en appliquant les meilleures pratiques apprises lors des projets de recherche appliquée.

Objectif 3 : Répartir stratégiquement le financement pour des projets scientifiques prioritaires clés de recherche appliquée.

Contexte : Selon son Accord de financement, la Fondation a le mandat d'appuyer et de promouvoir des projets de recherche scientifique appliquée et de financer des projets de conservation, de rétablissement et d'amélioration de l'habitat, de gestion et de constitution de la ressource de salmonidés et des projets de sensibilisation du public. La Fondation est en fonction depuis dix-huit ans, et compte dix-sept années durant lesquelles elle a accordé du financement pour les projets de conservation, à compter de 2008. Durant cette période, la Fondation a contribué à la réalisation de gains impressionnants dans chacune des catégories de financement admissibles mentionnées plus avant.

Au début de notre dix-huitième année d'octroi d'un soutien financier pour les projets de conservation, il est plus nécessaire que jamais que la répartition du financement soit stratégique et renforcée grâce à



PHOTO: St. Mary's River Association, N.-É.

l'appui des conclusions des projets scientifiques visant à examiner des sujets de recherche appliquée prioritaires.

En 2016, la Fondation a adopté une politique concernant les projets scientifiques de recherche appliquée qui établit un plafond global de 30 pour cent au financement, comprenant une attribution de 10 % du fonds total de subventions (100 000 \$) à des demandes de projets de recherche appliquée spécifiques et un maximum de 20 % dans chaque province pour des projets de recherche appliquée.

Mesures de 2025 : Le Comité consultatif scientifique (CCS) continuera de suivre les enjeux en matière de conservation qui affectent la survie et le renforcement des populations du saumon atlantique sauvage au Canada et ailleurs, afin de cerner des sujets clés de recherche appliquée que la Fondation pourrait subventionner. Dans les limites des fonds disponibles, le Comité sollicitera des projets de recherche appliquée en lançant un processus d'appel de propositions. Le Comité consultatif scientifique étudiera aussi les possibilités de collaboration avec d'autres groupes, qui visent à identifier une recherche appliquée afin d'améliorer les mesures de conservation, et trouver des synergies pour améliorer la situation du saumon atlantique.

De plus, les comités consultatifs provinciaux continueront de limiter le financement disponible à 20 pour cent des fonds de subventions disponibles aux projets de recherche appliquée qui répondent aux sujets clés de recherche appliquée indiqués par le Comité consultatif scientifique. En général, cette approche est jugée plus avantageuse pour la promotion de la conservation du saumon parce qu'elle oriente les fonds vers les initiatives de recherche appliquée qui auront le plus gros impact sur le terrain. Cette approche facilitera aussi la réalisation du but original de la FCSA qui est d'appuyer des approches innovatrices pour la conservation du saumon.

Résultats

Court terme

- Continuer de gérer les projets de recherche appliquée actuels selon les accords avec les organismes bénéficiaires;

- Financer des projets de recherche appliquée en fonction de la liste de sujets de recherche appliquée établie par le Comité consultatif scientifique;
- Dans les limites du financement disponible, le Comité consultatif scientifique sollicitera de nouveaux projets de recherche appliquée en lançant un processus d'appel de propositions;
- Étudier les possibilités de collaborer et créer des synergies avec des partenaires potentiels qui partagent les mêmes buts de recherche appliquée;
- Alimenter la base de données avec des données présentées dans les rapports afin d'améliorer la gestion du programme et afin de faciliter la présentation de comptes rendus du rendement.

Long terme

- Évaluer les résultats des projets scientifiques afin d'améliorer l'affectation stratégique du financement vers les initiatives de recherche appliquée qui répondent le mieux aux priorités clés en matière de conservation du saumon.

Objectif 4 : Maintenir et renforcer une approche axée sur les résultats en matière de gestion pour les projets financés par la Fondation.

Contexte : La Fondation suit une Stratégie de vérification et d'évaluation exhaustive (Annexe III). La stratégie présente en détail un solide Modèle logique qui améliorera grandement la transition de la Fondation vers une gestion axée sur les résultats.

Toutes les subventions aux projets approuvés depuis 2010 ont été évaluées et suivies afin de vérifier le rendement en fonction du Modèle logique de la Stratégie de vérification et d'évaluation. Ce Modèle logique établit les indicateurs et mesures de rendement, les sources de données, les méthodes d'analyse, la reddition des comptes et les délais pour la présentation des rapports.

Mesures de 2025 : Tous les projets financés seront évalués en fonction des rapports d'étape finales qui doivent être fournis par les groupes de bénéficiaires ultimes ainsi que selon les résultats des visites sur place des projets choisis. L'information de tous les projets sera ajoutée dans une base de données

NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2025

Objectifs stratégiques de 2025

des projets afin d'appuyer la gestion continue du programme de la FCSA et afin de faciliter la présentation de comptes rendus du rendement conformément à l'Accord de financement. En outre, dans la mesure du possible, l'information obtenue des projets sera transmise au public sur le site Web de la Fondation et par divers autres moyens.

Résultats

Court terme

- Analyser sur une base continue le rendement de tous les projets menés à bien, y compris travailler avec les bénéficiaires afin qu'ils fournissent l'information requise;
- Alimenter la base de données à partir des données présentées dans les rapports afin d'améliorer la gestion du programme et afin de faciliter la présentation de comptes rendus du rendement;

- Assurer l'échange d'information à l'aide du site Web et de divers médias.

Long terme

- Gestion constante axée sur les résultats de la Fondation;
- Évaluation des résultats des projets afin d'assurer la réaffectation du financement vers les initiatives qui répondent le mieux aux priorités en matière de conservation du saumon.

Objectif 5 : Diffuser largement l'information par des méthodes innovatrices comme l'application Web le « Carrefour du saumon » et la série de Webinaires.

Contexte : Un élément clé du plan de communication annuel (Annexe V) comporte l'échange d'information avec le public et les parties s'intéressant à la conservation du saumon atlantique. En 2024, la Fondation a de nouveau reçu d'excellents commentaires à partir des projets d'échange d'information existants, principalement le bulletin mensuel, la série de Webinaires et le « Carrefour du saumon ». Le modèle de gestion de la Fondation prévoit intrinsèquement que l'organisme échange de l'information sur la conservation du saumon dans la plus grande mesure possible afin d'accroître l'efficacité générale de ceux qui souhaitent promouvoir la conservation du saumon atlantique sauvage.

Mesures de 2025 : Renforcer le rôle de la Fondation relatif à l'échange d'information sur la conservation du saumon atlantique sauvage et chercher de nouveaux moyens de miser sur ce rôle.

Résultats

Court terme

- Voir à ce que le public, les ONG et les intervenants du gouvernement comprennent le programme de la Fondation, ainsi que ses succès, défis et accomplissements;
- Gérer le *Carrefour du saumon* de façon qu'il évolue et qu'il devienne une ressource utile et très utilisée pour améliorer la conservation du saumon atlantique sauvage;



PHOTO: Indian Bay Ecosystem Corporation, T.-N.-L.

- Solliciter des présentateurs et élargir la base de participants pour la série de Webinaires de la Fondation;
- Maintenir un bulletin d'information mensuel.

Long terme

Maintenir sur une base continue la série de Webinaires et le *Carrefour du saumon* comme application favorable en cherchant de nouveaux participants et de nouvelles sources d'information sur le saumon, l'habitat du saumon ainsi que de l'information scientifique et des liens utiles.

Objectif 6 : Renforcer les relations et les partenariats de la Fondation avec les intervenants et bénéficiaires actuels et potentiels, le public, les gouvernements et les partisans éventuels.

Contexte : Les intervenants et bénéficiaires bénévoles et les représentants des divers ordres de gouvernement, des autochtones, des groupes communautaires et d'autres organismes de conservation sont le pivot des efforts de la Fondation. Il est donc crucial que la Fondation entretienne des relations de collaboration et des partenariats sur une base continue comme mécanisme principal pour réaliser son mandat.

La Fondation reconnaît le nombre limité de groupes communautaires et de particuliers qui sont disponibles pour poursuivre les activités et projets de conservation du saumon. Elle met donc tout en œuvre pour stimuler et encourager la participation active à la conservation du saumon et la création de partenariats entre les groupes de conservation.

Fait important, tous les requérants qui ne sont pas retenus reçoivent les raisons pour lesquelles la demande de financement n'a pas été approuvée. Vu leur nombre limité, il importe que les organismes en mesure de gérer et de livrer des projets soient encouragés à soumettre des demandes de financement de nouveau et qu'ils réussissent.

Deuxièmement, il est important que les gouvernements et les ONG majeures de conservation du saumon mettent tout en œuvre pour promouvoir la création de groupes de gestion capables à l'échelle locale. Dans cette veine, la Fondation a participé à la refonte de la

Politique pour la conservation du saumon atlantique sauvage dirigée par Pêches et Océans Canada (MPO) et a mis l'accent sur le renforcement de la gestion à l'échelle locale. De plus, en 2017, la Fondation a entamé une étude du développement de la capacité de gestion à Terre-Neuve-et-Labrador, en partenariat avec le MPO.

La Fondation continue également d'établir de bonnes relations de travail avec les divers intervenants engagés dans la conservation du saumon, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. La Fondation a coorganisé cinq symposiums provinciaux de partenariat pour la conservation du saumon atlantique sauvage dans chacune des provinces atlantiques et au Québec. La fonction principale de cette « rencontre des esprits » est d'amener les dirigeants locaux des organisations de conservation du saumon, des organismes autochtones, tous les paliers de gouvernement, des établissements de recherche et d'autres intervenants à partager des idées, stratégies et perspectives. Ces discussions mèneront à des mesures de conservation concertées visant à rétablir, à maintenir et à protéger des populations dynamiques et un habitat de qualité. En octobre 2024, le premier Symposium interprovincial sur le partenariat pour la conservation du saumon atlantique a été organisé. Ces symposiums sur le partenariat qui suscitent la réflexion sont d'une importance cruciale pour favoriser la collaboration, l'innovation et les progrès dans le monde de la conservation du saumon atlantique sauvage. La FCSA reconnaît le rôle essentiel du partenariat pour préserver l'avenir des espèces de saumon atlantique.

Enfin, il est toujours important que la Fondation continue de sensibiliser le public et les autres partisans au sujet de la conservation du saumon atlantique et de la protection et du rétablissement de l'habitat.

Mesures de 2025 : La Fondation continuera de développer ses relations et ses partenariats en 2025 pour :

- informer le public, les ONG et les intervenants des gouvernements afin qu'ils comprennent ses réalisations, ses succès et ses défis selon son Plan de communication;

NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2025

Objectifs stratégiques de 2025

- motiver et faire participer les groupes bénévoles et particuliers à son programme de conservation du saumon;
 - encourager les nouveaux requérants de financement potentiels à prendre connaissance du programme de la Fondation, de son fonctionnement et du processus à suivre pour demander du financement;
 - motiver et encourager le gouvernement, les commanditaires corporatifs et individuels à comprendre et à appuyer sa mission et ses accomplissements et à contribuer à la réalisation de sa mission;
 - renforcer les partenariats et intensifier les efforts de coordination entre les organismes locaux, provinciaux et fédéraux pour conserver le saumon atlantique;
 - continuer de dresser un profil et une image de marque distincts qui lui sont propres comme un moyen durable, efficace et efficient de contribuer à la conservation du saumon atlantique.
 - miser sur le succès des symposiums sur le partenariat pour créer des partenariats provinciaux individuels en vue d'une collaboration continue visant à améliorer la conservation du saumon atlantique sauvage.
- collaboration entre les organismes de conservation du saumon, les organismes autochtones, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, les établissements de recherche et autre pour améliorer la conservation du saumon atlantique sauvage.
- S'engager activement avec le ministère des Pêches et des Océans aux niveaux national et régional pour maintenir et renforcer le partenariat entre le ministère et la Fondation.

Résultats

Court terme

- Sensibilisation accrue au programme de subventions de la Fondation;
- Nombre accru de groupes de gestion de toutes les provinces demandant un financement à la Fondation;
- Sensibilisation accrue des intervenants cibles, des bénéficiaires et des partisans potentiels;
- Création de nouveaux partenariats avec des intervenants publics et privés afin d'augmenter le fonds de fiducie de la Fondation pour accroître sa capacité à appuyer des projets de conservation du saumon.
- Créer un plus grand nombre de possibilités de réseautage, d'échange d'information et de



PHOTO: Hillsborough River Association Inc., Î.-P.-É.

Long terme

- Sensibilisation accrue du public envers la Fondation et à l'égard de l'importance de la conservation, du rétablissement et de la protection des populations de saumon sauvages de l'Atlantique;
- Nombre accru d'organismes ou de personnes bénévoles participant à la conservation, au rétablissement et à la protection du saumon;
- Collaboration et coopération organisationnelles accrues;
- Accroissement du soutien privé et gouvernemental au programme de conservation du saumon de la Fondation;
- Image de marque solidifiée de la FCSA.

Objectif 7 : Chercher de nouvelles sources de financement pour bâtir le fonds de fiducie de la Fondation afin d'appuyer et de satisfaire les demandes raisonnables et accrues de financement de projets de conservation.

Contexte : Comptant dix-sept ans d'expérience en financement de projets qui a commencé en 2008, la Fondation est très bien équipée pour déterminer jusqu'à quel point le financement répond au besoin réel en matière de financement de projets de conservation. Le nombre et la qualité des demandes de financement reçues par la Fondation ont augmenté, et la plupart des demandes sont solides et visent des objectifs de conservation importants et nécessaires.

Par conséquent, avec la série de subventions de 2024, la Fondation a estimé, compte tenu d'un fonds de subvention de 1,5 million de dollars, avoir pu répondre à environ 50 à 60 pour cent des demandes raisonnables de financement de projets. Autrement dit, afin de mieux répondre aux besoins financiers pour les nouveaux projets de conservation, il est devenu évident qu'il faudrait un fonds de fiducie accru afin de générer les revenus nécessaires pour mieux répondre aux besoins réels de financement de projets de conservation.

La Fondation a démontré sa capacité de gérer son fonds de fiducie existant avec efficacité et efficacité.

Durant ses 17 ans d'existence, l'investissement initial du Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique de 30 millions de dollars du gouvernement a été géré de façon à rétablir ce fonds, après un déclin majeur de la valeur marchande survenu durant la crise économique mondiale, à sa valeur marchande actuelle de 46 millions de dollars. La valeur comptable rajustée du fonds de fiducie, qui doit être protégé conformément à l'Accord de financement avec le gouvernement du Canada, a diminué en 2024 à 41 millions de dollars.

Cette Fondation représente un modèle de gestion solide et durable qui jusqu'en 2024 a octroyé 15,7 millions de dollars à 880 projets de conservation, tout en maintenant une organisation et un réseau de bénévoles très efficaces. De plus, le portefeuille de placement est entièrement protégé, ce qui constitue la base de la demande d'une contribution fédérale accrue au fonds de fiducie.

Mesures de 2025:

Résultats

Court terme

- Informer les députés fédéraux et les fonctionnaires du MPO du modèle de gestion exceptionnel représenté par la Fondation dans le renforcement de l'action communautaire sur une base permanente.
- Obtenir le financement nécessaire pour répondre aux besoins des organismes de conservation, des organismes autochtones et autres en demandant au gouvernement d'appuyer une augmentation du fonds de fiducie de la Fondation en 2025, ce qui doublerait son montant.

Long terme

- Élaborer une stratégie visant à accroître et bonifier le fonds de dotation à la FCSA de sources privées et publiques.

Objectif 8 : Positionner la Fondation pour la croissance transformationnelle

Contexte : La Fondation a entrepris un processus de planification stratégique en 2022 qui a coïncidé avec un jalon important – soit la quinzième année d'opération de la Fondation.

Le conseil d'administration a reconnu le besoin de façonner une nouvelle vision stratégique et un nouveau plan d'action pour la Fondation. La stratégie renouvelée est axée sur la croissance transformationnelle et guidera l'orientation et les priorités de la Fondation au cours des cinq prochaines années. Les principales composantes sont de chercher à obtenir un financement fédéral supplémentaire et à accroître la capacité du fonds de fiducie à financer un plus grand nombre de projets de conservation, de renforcer les partenariats pour améliorer les mesures de conservation, d'élargir le rôle de la Fondation comme agent essentiel de conservation du saumon et de planifier la succession pour le conseil.

L'objectif d'augmenter le fonds de fiducie de la FCSA pour générer plus de revenus d'intérêt afin d'appuyer la conservation du saumon est inclus dans le plan d'activités stratégique de la Fondation depuis plusieurs années. Après dix-sept ans d'expérience, la FCSA peut démontrer que le besoin réel de financement pour les projets de conservation dépasse la capacité du fonds de fiducie actuel de la FCSA. Le besoin de doubler le montant du fonds de fiducie a été souligné dans la proposition soumise par la FCSA au MPO au cours du processus de consultation pour une nouvelle Stratégie du saumon atlantique sauvage.

Une des principales mesures adoptées dans le Plan stratégique de la FCSA et dans la Stratégie du saumon atlantique sauvage est le besoin de créer des partenariats. En 2023, après avoir coorganisé les symposiums provinciaux sur le partenariat, la FCSA a commencé à faciliter des symposiums sur le partenariat pour le saumon dans chacune des cinq provinces atlantiques et au Québec.

À ce jour, la Fondation a proactivement engagé des discussions en commençant par le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard avec les représentants clés provinciaux et fédéraux et les participants autochtones et ONG pour faciliter la création de tables rondes sur le partenariat dans ces provinces. Le but est d'entreprendre les mêmes démarches au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador compte tenu que

chaque province est unique et que le modèle pourrait prendre une forme différente.

Puisque la Fondation est actuellement dans une situation où il faut regarder l'avenir de la succession du conseil et voir comment bien gérer cette situation, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu à l'AGA 2024 pour modifier les Règlements généraux, article 13.1 sur le nombre d'administrateurs. Une augmentation du nombre d'administrateurs assurera une flexibilité durant les années qui se chevauchent des administrateurs qui terminent leur mandat et des nouveaux qui sont nommés. C'est une première étape vers la planification de la succession.

Mesures 2025 :

Résultats

Court terme

- Doubler le montant du fonds de fiducie de la FCSA afin de mieux répondre au besoin d'un financement annuel distribué pour appuyer les efforts de conservation du saumon
- Lancer la stratégie et le plan d'engagement des intervenants en conservation du saumon atlantique
- Promouvoir la planification et l'établissement des priorités en conservation à une échelle provinciale par des partenariats (gouvernement, autochtones, ONG)
- Faciliter la création de Tables Rondes sur le partenariat comme base de l'orientation stratégique pour la conservation du saumon atlantique sauvage.
- Engagement proactif du gouvernement du Canada et du MPO - Ministre, sous-ministre, et leadership politique du Québec et du Canada Atlantique
- Engagement proactif des gouvernements provinciaux et des groupes autochtones
- Stratégie de communication axée sur la croissance, y compris l'identification et la priorisation des groupes d'intervenants clés
- Planification de la succession du conseil, y compris révision des Règlements de la Fondation et des comités permanents du conseil

NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2025

Examen du Plan d'activités de 2024

- Sous réserve des résultats à court terme, finaliser et lancer le Plan de financement officiel de la FCSA.

Long terme

- Miser sur le succès actuel en mettant l'accent sur le besoin croissant d'efforts de conservation dans les bassins versants de la région
- Relations et partenariats stratégiques durables et élargis pour atteindre les buts de la conservation des bassins versants par des Tables rondes sur le partenariat
- Relations de travail, harmonisation et coopération améliorées avec le MPO et le gouvernement du Canada
- Bonifier le rôle de la recherche scientifique appliquée
- Accroître les relations et partenariats stratégiques pour atteindre les objectifs relatifs aux bassins versants, y compris relations de travail améliorées, harmonisation et collaboration accrues avec le MPO et le gouvernement du Canada
- Assurer de façon proactive la continuité organisationnelle, y compris la planification de la succession
- Faire des efforts délibérés et proactifs en communication, sensibilisation et échange d'information

Examen du Plan d'activités de 2024

La Fondation a réussi en 2024 à travailler à la réalisation des sept objectifs énoncés dans le Plan d'activités de 2024. Ces objectifs seront expliqués plus en détail dans le rapport annuel de 2024.

Objectif 1 : Renforcer une stratégie prudente de placement et de gestion financière afin de maintenir le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique à un niveau égal ou supérieur aux exigences de l'Accord de financement.

Commentaire : La Fondation continue de suivre étroitement la direction établie dans son plan de gestion financière et de placement à long

terme révisé annuellement. Ce plan a permis d'établir la valeur marchande du fonds de fiducie avec le temps au-dessus de la valeur comptable rajustée. Grâce au succès de ce plan financier géré attentivement, les subventions ont été majorées à compter de 2015 et ont continué d'augmenter en 2024, pour atteindre 1,5 million de dollars en subventions approuvées.

Le Fonds de fiducie de la Fondation est investi dans un portefeuille de grande qualité auprès des gestionnaires de fonds Beutel Goodman & Company Ltd., Canso Investment Counsel Ltd. et Letko, Brosseau and Associates et Mawer Investment Management. De plus, Infiniti Wealth Management Advisers agit comme gestionnaire des gestionnaires du fonds.

Objectif 2 : Maintenir un modèle de répartition des fonds qui répond aux divers besoins et priorités en matière de conservation de chaque province et qui satisfait aux besoins raisonnables de financement des groupes communautaires, des groupes autochtones et autres.

Commentaire : En 2024, le modèle de répartition des fonds a fourni 1,5 million de dollars pour des projets dans chacune des cinq provinces et pour des projets de recherche scientifique appliquée. L'octroi du financement a été soumis à l'approbation du conseil d'administration par les comités consultatifs bénévoles de chaque province, selon leurs priorités en matière de conservation, et par le Comité consultatif scientifique selon les recommandations résultant des demandes de propositions en réponse à des sujets de recherche appliquée spécifiques. Le montant de la répartition annuelle est établi en fonction du plan financier à long terme et peut être modifié selon ce plan.

Objectif 3 : Attribuer de façon stratégique le financement aux projets scientifiques clés et prioritaires de recherche appliquée.

Commentaire : Comme il a été mentionné plus tôt, le Comité consultatif scientifique a établi une première liste de dix sujets de recherche qui selon lui répondront aux principaux enjeux de la conservation touchant le saumon atlantique sauvage. En 2017, un projet de modélisation du saumon atlantique sauvage a été

approuvé par le conseil pour examiner et déterminer la priorisation des facteurs possibles de la survie du saumon. Un partenariat a été créé avec le MPO pour appuyer ce projet, qui a été lancé au printemps de 2017 et qui est maintenant terminé. En 2024, le financement a été approuvé pour sept thèmes de recherche appliquée, dans le cadre desquels deux nouvelles subventions de projet ont été approuvées et la continuation de cinq subventions de projet pluriannuels a également été approuvée.

Objectif 4 : Maintenir et renforcer une approche axée sur les résultats en matière de gestion pour les projets financés par la Fondation.

Commentaire : La Stratégie de vérification et d'évaluation et la base de données complémentaire continuent de permettre à la Fondation de présenter des rapports du rendement. La Stratégie guide l'élaboration de tous les accords de financement avec les bénéficiaires-partenaires ultimes afin d'assurer la présentation d'information et de données sur les projets qui alimenteront la base de données.

Objectif 5 : Diffuser largement l'information scientifique et sur la conservation du saumon par des méthodes innovatrices comme le « Carrefour du saumon » sur le Web et les séries de Webinaires.

Commentaire : Au cours de 2024, la Fondation a mis à jour la vaste quantité d'information disponible sur le *Carrefour du saumon*. On a fait la collecte de nouvelles informations à l'aide des projets et de la recherche subventionnés par la Fondation, et à l'aide de la recherche effectuée par le personnel.

La capacité du *Carrefour du saumon* à échanger de l'information a été améliorée grâce à la mise à jour complète du site Web de la Fondation. Une section Cartographie restructurée fournit aux usagers les coordonnées de tous les bénéficiaires précédents. Des pages distinctes sur le *Carrefour du saumon* révisé présentent maintenant des liens à toutes les catégories du Carrefour, les usagers peuvent donc maintenant naviguer facilement d'un sujet à l'autre. L'information nouvelle et mise à jour est échangée et diffusée à l'aide de l'Infolettre mensuelle de la Fondation.

Objectif 6 : Renforcer et développer les relations et les partenariats de la Fondation avec les intervenants et bénéficiaires actuels et potentiels, le public, les gouvernements et les nouveaux partisans éventuels.

Commentaire : La Fondation s'efforce constamment de consolider les relations avec les partenaires existants et de favoriser la création de nouveaux partenariats conformément au plan de communication. Elle utilise principalement pour ce faire un bulletin mensuel, le courriel, les médias sociaux et des rencontres avec divers organismes d'intervenants. La série de Webinaires et le *Carrefour du saumon* ont aussi contribué à susciter de l'intérêt pour la Fondation et à consolider sa base de partenariat.

Au cours de 2024, la Fondation a continué de participer au Comité de gestion et au Comité de sciences du MPO dirigés par le Plan conjoint de recherche sur le saumon de l'Atlantique du MPO. La Fondation appuie cette initiative et compte promouvoir le succès de cette initiative conjointe.

Objectif 7 : Chercher de nouvelles sources de financement pour bâtir le fonds de fiducie de la Fondation afin d'appuyer et de satisfaire les demandes raisonnables et accrues de financement de projets de conservation.

Commentaire : En 2024, la Fondation a continué d'accroître la sensibilisation auprès des représentants du gouvernement, des partenaires de la conservation et des partisans de sa mission et de ses objectifs en vue de faire mieux comprendre ses succès. Durant l'étude des demandes de subventions de 2024, chaque comité consultatif provincial a aussi fait le point sur les demandes de financement de bonne qualité qu'il n'a pu recommander parce que le fonds de subventions était limité. Il est maintenant plus évident que la Fondation peut financer seulement environ la moitié des demandes de projets de bonne qualité reçues. Ce facteur est un élément de base pour rallier l'appui des décideurs en faveur d'un fonds de fiducie accru afin de mieux répondre au besoin de financement de projets dans les cinq provinces.

NOTRE PLAN STRATÉGIQUE DE 2025

Examen du Plan d'activités de 2024

La Fondation a toujours encouragé ses requérants à améliorer la qualité des demandes de projets afin d'augmenter leurs chances de succès dans un processus compétitif. Par conséquent, la plupart des propositions sont maintenant de grande qualité et méritent d'être financées, ce financement étant limité seulement par les fonds disponibles. Comme il a déjà été mentionné, il est estimé que l'allocation actuelle de 1,5 million de dollars répond à environ la moitié des demandes raisonnables de financement pour des projets. Ce facteur démontre qu'un fonds de fiducie accru est nécessaire afin que nous puissions financer un plus grand nombre de projets pour améliorer l'état de la conservation des populations sauvages canadiennes de saumon atlantique.

Il importe aussi de noter que la Fondation a créé et entretient d'excellents partenariats avec le ministère des Pêches et des Océans par une communication et des efforts continus afin de trouver de meilleurs moyens de collaborer.

Objectif 8 : Positionner la Fondation pour une croissance transformationnelle.

Commentaire : La Fondation a terminé la deuxième année du nouveau plan stratégique. Elle a soumis une proposition à la ministre des Pêches et Océans en réponse à la Stratégie de conservation du saumon atlantique sauvage (SCSAS) demandant une augmentation de son fonds de fiducie afin de pouvoir fournir plus de financement permanent pour appuyer des projets de conservation du saumon atlantique sauvage, et soutenir la gestion communautaire et des projets de recherche appliquée. Le plus récent budget fédéral ne prévoyait aucun engagement fédéral à financer la SCSAS. Néanmoins, cette Stratégie est toujours en cours d'élaboration, ce qui est une raison suffisante pour continuer de déployer des efforts relativement à la demande financière de la FCSA.

La Fondation, en 2022-2023, a été coorganisatrice de symposiums provinciaux sur le partenariat dans chaque province de l'Atlantique et au Québec. Les résultats de ces activités ont donné un élan au concept du besoin d'une structure pour favoriser le partenariat qui a motivé la FCSA à signaler le besoin de Tables Rondes provinciales sur le partenariat. Le premier Symposium sur le partenariat pour le saumon atlantique a été organisé par la FCSA en 2024. Ce regroupement transformateur des esprits consistait à rassembler des experts reconnus, conservationnistes passionnés et intervenants pour échanger des idées, apprendre les uns des autres et susciter des innovations dans le domaine de la conservation du saumon atlantique. Plus de 150 personnes ont participé à cette merveilleuse activité.

Pour assurer proactivement la continuité, une décision d'augmenter le nombre de membres du conseil a été approuvée à une assemblée générale extraordinaire. Les Règlements généraux, article 13.1 de la Fondation ont été modifiés pour changer la composition du conseil de la Fondation afin que le nombre d'administrateurs soit d'au moins six (6) administrateurs et d'un maximum de treize.



PHOTO: Cheticamp River Salmon Association, N.-É.

	2025 Prévisions	2026 Pévisions	2027 Pévisions
Recettes			
Revenu de placement	2,769,165	2,850,871	2,935,028
Autre revenu			
Total des revenus	<u>2,769,165</u>	<u>2,850,871</u>	<u>2,935,028</u>
Dépenses			
Gestion du Fonds	<u>232,216</u>	<u>239,126</u>	<u>246,242</u>
Administration			
Salaires et avantages sociaux des employés	340,523	350,739	361,261
Services professionnels	31,106	32,039	33,000
Déplacements et réunions	78,280	80,628	83,047
Frais administratifs du bureau	69,803	71,897	74,054
Information du public et site Web	39,000	40,170	41,375
Imprévues	4,000	4,000	4,000
Total des frais d'administration	<u>562,712</u>	<u>579,473</u>	<u>596,738</u>
Total des dépenses	<u>794,928</u>	<u>818,599</u>	<u>842,980</u>
Revenu net	<u>1,974,237</u>	<u>2,032,272</u>	<u>2,092,048</u>

Notes:

- a. Les services professionnels comprennent la comptabilité, les services juridiques, les services de traduction et les services informatiques.
- b. Déplacements désignent tous les frais de déplacement et coûts de réunion engagés pour les membres du Conseil, du Comité consultatif central, des comités consultatifs provinciaux et du personnel.
- c. L'IPC est évalué à 3 pour cent.
- d. Le montant maximum prévu pour 2025 est de : 703,806 \$

	2025 Prévisions	2026 Prévisions	2027 Prévisions
Revenu net	1,974,237	2,032,272	2,092,048
Rétablissement du capital (sur 10 ans)	0	0	0
Rajustement de base du capital (IPC @ ,3 %)	1,381,888	1,423,345	1,466,045
Excédents des fonds disponibles avant subventions	<u>592,349</u>	<u>608,927</u>	<u>626,003</u>
Subventions prévues	1,500,000	1,500,000	1,500,000

Le réinvestissement est évalué à 3 % du fonds de la valeur du fonds indiquée dans les prévisions de 2025-2027.

Membres du bureau et administrateurs *Septembre 2024*

Membres du bureau

Honorable Rémi Bujold, P.C., C.M., *président de la Fondation et du conseil*, Québec, QC

Robert Bishop, C.A., *vice-président de la Fondation et du conseil*, St. John's, T.-N.-L.

Kastine Coleman, *secrétaire*, Corner Brook, T.-N.-L.

Mark Delaney, *trésorier*, Moncton, N.-B.

Administrateurs

Réné Aucoin • Chéticamp, N.-É.

Fred Cheverie • Charlottetown, Î-P-É

Jacqueline Girouard • Ste-Marie-de-Kent, N.-B.

Jim Jones • Moncton, N.-B.

Raymond Lacroix • Rimouski, QC

James Lawley • Halifax, N.-É.

David Peter-Paul • Pabineau, N.-B.

Comités du conseil *Septembre 2024*

Comité de placements

R. Bishop (président)

J. Burton, *expert*

M-H. Lacroix *expert*

R. Lacroix

J. LeBoutillier, *expert*

Comité de gouvernance et de soutien exécutif

J. Girouard

J. LeBoutillier, *expert*

J. Jones (président)

R. Lacroix

D. Peter-Paul

Comité de vérification et de finances

R. Bishop

M. Delaney (président)

R. Lacroix

J. Lawley

C. McLean, *expert*

Comité des politiques et des programmes

R. Aucoin

F. Cheverie

K. Coleman

J. Girouard

J. Jones (président)

B. Ledgerwood, *expert*

K. Paul, *expert*

Annexe IIb • Curriculum vitae des membres du comité de placement

Robert G. Bishop, C.A., originaire de Saint-Jean, Terre-Neuve, possède un baccalauréat ès sciences (biologie) de l'Université Memorial. Après avoir travaillé comme biologiste pendant un certain temps, il est devenu comptable agréé. Il a été administrateur en chef adjoint, Gestion des finances, pour la ville de Saint-Jean. M. Bishop est membre de l'Association des salmonidés de l'est de Terre-Neuve depuis 1984, et de la FSA depuis 1986. Il siège au conseil d'administration de l'Association des salmonidés de l'est de Terre-Neuve depuis 1985, dont il a été trésorier pendant trois ans, président pendant trois ans et président sortant pendant deux ans. Robert a aussi été trésorier pendant deux ans et vice-président pendant deux ans du Conseil des salmonidés de Terre-Neuve-et-Labrador.

Jim Burton, O.N.L., Jim Burton est récipiendaire de l'Ordre de Terre-Neuve-et-Labrador. C'est le plus grand honneur octroyé par la province.

Jim a eu une carrière remplie de succès en vente immobilière à Saint-Jean pendant plus de 33 ans. Il a obtenu son Fellow de l'Institut canadien de l'immeuble en 1996 et le MVA (Market value appraiser – residential) de l'Association canadienne de l'immeuble en 1998. Il a aussi obtenu son diplôme du Programme éducatif de l'Institute of Corporate Directors, Université de Toronto en 2010.

Jim est président de RE/MAX Infinity Realty Inc., une des sociétés immobilières qui affiche la croissance la plus rapide. Il est aussi propriétaire de IREB RE/MAX Destiny à Boston & Cambridge, au Massachusetts.

Jim détient une licence de pilote de ligne et compte 15 000 heures de vol et exploite une ligne aérienne saisonnière, North Eastern Sky Services Ltd., avec un avion à flotteurs Dehavilland Beaver 1951 à Labrador. Il est ancien propriétaire de Igloo Lake Lodge & Flowers River Lodge, deux chalets de pêche à la ligne iconiques de Terre-Neuve-et-Labrador.

Il est président du Parti libéral du Canada et vice-président du conseil consultatif de Saint-Jean de l'Armée du salut.

Marie-Hélène Lacroix LL.B., LL.M., MBA, est une professionnelle en finances et en droit qui compte plus de 20 ans d'expérience diversifiée en financement bancaire corporatif et en financement de projets.

Titulaire d'une maîtrise en droit et d'une maîtrise en administration des affaires, depuis 2015, Marie Hélène est consultante en affaires auprès de firmes comptables locales situées dans la région de la Gaspésie. Elle offre des services de consultation pour des projets éoliens des partenaires communautaires, et pour les programmes d'appui de la COVID-19 établis par le gouvernement fédéral. De 2015 à 2019, elle a aussi été copropriétaire et présidente de l'Imprimerie de la Baie des Chaleurs Inc. Auparavant, elle a travaillé plusieurs années dans le secteur du financement bancaire corporatif à Montréal (Québec), et a exercé le droit bancaire au sein de grands cabinets de droit nationaux.

De 1995 à juin 2021, elle a participé activement à plusieurs organismes sans but lucratif. Elle a siégé aux conseils d'administration de la Fondation santé Baie des Chaleurs, de l'Association des fondations d'établissements de santé du Québec (AFÉSAQ), ainsi que de la Fondation communautaire Gaspésie-les-Îles dont elle a été la présidente du Comité des placements (portefeuille de placements de 16 millions).

Raymond Lacroix, est vice-président régional des marchés publics et parapublics de TELUS au Québec depuis 2008. Il est à l'emploi de TELUS depuis près de 30 ans et est basé à Rimouski (Québec). Il a occupé d'autres postes tels que directeur général des affaires juridiques, avocat général adjoint et secrétaire général de TELUS Québec. Raymond est titulaire d'un baccalauréat en droit, d'un diplôme de la Chambre des notaires,

d'une maîtrise en fiscalité et est membre du Barreau du Québec. Il a également fait du bénévolat et occupé des postes importants, notamment en tant que membre de la commission des pensions de la Ville de Rimouski, président du conseil d'administration du Collège de Rimouski, président de la commission des pensions de Telus au Québec, et vice-président du comité d'investissement communautaire de Rimouski.

Il a été reconnu pour son travail acharné et son dévouement au fil des ans. Le dernier prix qu'il a reçu est le TELUS Legend Award.

John LeBoutillier, O.C., membre du Barreau du Québec, a obtenu son diplôme universitaire du Séminaire de Gaspé, son diplôme en droit de l'Université Laval, et son MBA de l'Université Western Ontario (maintenant The Richard Ivey School of Business). Il a été président et chef de la direction de Sidbec-Dosco Inc. (aujourd'hui ArcelorMittal Long Products Canada G.P.) de 1983 à 1996 et président et chef de la direction de l'Iron Ore Company of Canada de 1996 à 2000. John est président du conseil de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. de 2005 à 2017. Il est président du conseil du Groupe Deschênes Inc., et président et membre du conseil de plusieurs autres sociétés. Il est président du conseil ou administrateur de plusieurs organismes en santé, éducation, culture et sport, y compris Tennis Canada, dont il a occupé la présidence du conseil jusqu'en mai 2016. Il est membre de l'Ordre du Canada.

Annexe IIc • Curriculum vitae du personnel

Charline McCoy est la **directrice générale de la FCSA**. Charline occupe ce poste depuis juillet 2022. Auparavant, elle était gestionnaire du programme de conservation à la Fondation.

Avant de se joindre à l'équipe de la Fondation, Charline a occupé le poste de directrice générale de l'Association des cités du Nouveau-Brunswick pendant cinq ans, et auparavant ce même poste à l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick. Elle a également exercé plusieurs fonctions au sein du gouvernement provincial pendant sa carrière. Sa vaste expérience en gestion financière, ainsi que sa connaissance du suivi des plans et programmes stratégiques et du travail avec les membres des conseils, le personnel et les intervenants, lui a permis d'acquérir d'importantes compétences qui lui permettent d'appuyer le travail de la Fondation.

Gert Lawlor est la **coordonnatrice du programme de conservation** chargé de superviser et de soutenir les projets de conservation du saumon atlantique financés par le FCSA à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Gert est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Nouveau-Brunswick (Fredericton) et a occupé plusieurs postes à responsabilité croissante au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Elle apporte donc de vastes compétences en affaires et en gestion ainsi qu'une bonne connaissance des tâches de ce poste. En plus de son intérêt naturel pour la protection de la faune, elle a travaillé au ministère des Ressources naturelles pendant de nombreuses années. Elle est par conséquent arrivée à la FCSA avec une grande connaissance des pratiques de conservation du poisson ainsi que des rouages et des interactions entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les organismes non gouvernementaux.

Kristen Milbury a le titre de **coordinatrice du programme de conservation** depuis avril 2024. Son expérience en gestion de programme, en recherche et en travail sur le terrain est de grands atouts pour soutenir le travail de la Fondation, en particulier les projets de conservation au Nouveau-Brunswick et au Québec, ainsi que les subventions de recherche scientifique appliquée, guidées par nos comités consultatifs d'experts. Ses objectifs de carrière sont de promouvoir l'utilisation durable des ressources et de travailler sur des projets axés sur la conservation des écosystèmes et de la faune. Elle est impatiente de travailler avec toutes les personnes merveilleuses qui travaillent dans le monde du saumon atlantique sauvage.

Directive sur les placements (révisée Août 2024)

I. Contexte de la philosophie des placements et objectifs de la directive sur les placements

Le Comité de placement a adopté la présente Directive sur les placements afin de préciser :

- la philosophie des placements qu'il veut que le ou les gestionnaires de son Fonds suivent,
- le niveau de risque qu'il est prêt à accepter relativement au placement du Fonds de la Fondation,
- la base pour mesurer le rendement du Fonds de la Fondation et le rendement de chaque gestionnaire du Fonds.

En établissant cette Directive sur les placements, le Comité de placement reconnaît que le Fonds de la Fondation a pour but d'aider les groupes communautaires à rétablir le saumon atlantique et à accroître la conservation du saumon au Canada atlantique et au Québec.

Par conséquent, le Fonds de la Fondation doit être géré de façon à assurer le meilleur rendement possible selon le niveau de risque acceptable pour le Comité de placement, puisque le rendement des placements aura un effet substantiel sur le niveau de financement qui pourra être fourni par la Fondation à plus long terme.

Le Comité de placement pense que les risques des placements peuvent être réduits par une diversification prudente et réfléchie. Il croit également que la diversification est réalisée par le placement dans diverses catégories d'actif qui deviennent, de différentes façons, dépendantes du milieu économique, et lorsque cela est possible, par le choix de gestionnaires qui ont différents styles de placement. Le Comité de placement peut donc retenir les services à forfait de plusieurs gestionnaires de Fonds.

Dans ce contexte, les énoncés généraux de la philosophie et les objectifs s'appliquent :

Les membres du Comité de placement et leurs mandataires apporteront à l'administration et au placement du Fonds de la Fondation le soin, la diligence et la compétence qu'une personne d'une prudence normale exercerait relativement à la gestion des biens d'une autre personne. Ils doivent agir dans l'intérêt de la Fondation et ne doivent pas permettre que leurs intérêts personnels entrent en conflit avec l'exercice de leurs attributions et de leurs pouvoirs.

L'actif du Fonds de la Fondation sera géré selon les paramètres de la sécurité et de la prudence à l'aide d'un programme de placement équilibré, y compris obligations, actions ordinaires et bons du Trésor ou autres titres à court terme. Le Comité de placement peut examiner des placements limités dans d'autres types d'instruments comme des éléments d'actif alternatifs ou des produits dérivés.

À long terme, les objectifs seront non seulement de préserver la valeur du capital du Fonds de la Fondation, mais aussi d'assurer le meilleur rendement possible tout en maintenant un niveau acceptable de risque. Ainsi, un objectif principal est d'obtenir un rendement annualisé minimum équivalant à l'inflation plus 3 % dans une période de quatre ans.

À plus court terme, l'objectif sera d'atteindre des niveaux concurrentiels de rendement sur le total du Fonds de la Fondation et sur chaque catégorie d'actif majeure tout en évitant une volatilité du marché et des risques excessifs.

II. Responsabilités

A. Comité de placement

Le Comité de placement devra faire rapport au conseil des fonctions suivantes :

- recommander et revoir annuellement l'énoncé de Directive sur les placements;

- ii. recommander le ou les conseillers en placements et les services de mesure du rendement ou les méthodes à appliquer au nom de la Fondation;
- iii. évaluer le rendement du conseiller en placements au moins une fois par année concernant le rendement des placements et d'autres facteurs pertinents;
- iv. aviser le conseiller en placements au moins une fois par année de la marge brute d'autofinancement prévue de et pour la Fondation et de tout autre développement important;
- v. embaucher un ou des mandataires qui l'aideront à exercer ses fonctions relativement à sa gestion du Fonds de la Fondation, y compris des personnes ou des organisations comme le gestionnaire du Fonds, le dépositaire, et le Service de mesure du rendement;
- vi. s'assurer que toutes les activités requises pour la surveillance et la gestion de la conformité à la Directive sur les placements sont déléguées aux divers mandataires dont il a retenu les services.

B. Gestionnaire du portefeuille

Le gestionnaire du portefeuille exercera les fonctions suivantes :

- i. Gérer le portefeuille de placement de la Fondation de façon conforme à la Stratégie de placement de celle-ci.
- ii. Choisir des titres dans chaque catégorie d'actif sous réserve des contraintes de la Section III.
- iii. Préparer des examens écrits du rendement trimestriel des placements, des conditions économiques et du marché et des futures attentes en vue de les présenter au Comité de placement.
- iv. Présenter des états de tout le portefeuille à la Fondation tous les mois.
- v. Confirmer la conformité à la Directive sur les placements tous les trimestres.

Informez le Comité de placement des nouveautés survenant au sein de sa firme qui pourraient avoir des incidences sur les activités de celle-ci, y compris les incidents comme la perte ou l'acquisition de personnel clé, des changements dans la structure de propriété et la croissance ou la baisse rapide de l'actif géré.

C. Dépositaire

Le dépositaire :

- i. assurera la garde sécuritaire de l'actif du Fonds de la Fondation;
- ii. fournira des rapports mensuels, trimestriels et annuels du portefeuille de tous les éléments d'actif du Fonds de la Fondation et des rapports mensuels de toutes les opérations pendant la période pour chaque gestionnaire du Fonds ainsi que pour le Fonds de la Fondation;
- iii. exécutera les instructions du Comité de placement, qui seront déléguées aux gestionnaires de portefeuille nommés pour gérer une partie des éléments d'actif du Fonds de la Fondation.

D. Conseiller en placement

Les services d'un conseiller en placement pourront être retenus de temps à autre. Le conseiller en placement pourra devoir exercer les fonctions suivantes :

- i. collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Directive sur les placements;
- ii. au besoin, participer à des discussions avec chaque gestionnaire du Fonds, en indiquant les problèmes qui doivent être réglés;
- iii. effectuer la recherche et les analyses supplémentaires exigées par le Comité de placement de temps à autre;
- iv. aider le Comité de placement dans son examen annuel la directive sur les placements;
- v. faire rapport au Comité de placement sur le rendement des placements et cerner les principaux enjeux (positifs et négatifs) par rapport à chaque gestionnaire de portefeuille;
- vi. conseillera le Comité de placement pour l'examen de la Stratégie de placement sur une base annuelle.

III. Directive sur les placements

A. Catégories d'actif permis

Sous réserve des limites énoncées dans le présent document, le Fonds de la Fondation peut être investi dans l'une ou dans l'ensemble des catégories et sous-catégories d'actif suivantes, directement ou au moyen de caisses en gestion commune, qui contiennent uniquement les placements suivants :

- a. **Actions canadiennes** : Actions ordinaires, fiducies de revenu, débentures convertibles, ou actions privilégiées d'entreprises publiques canadiennes.
- b. **Actions étrangères** : Actions ordinaires, débentures convertibles ou certificats américains d'actions étrangères et certificats internationaux d'actions étrangères de compagnies non canadiennes cotées en bourse.
- c. **Revenu fixe**
 - obligations, débentures, billets, hypothèques ou autres titres de créance de gouvernements ou de sociétés canadiennes;
 - titres reposant sur l'actif et titres reposants sur l'hypothèque;
 - contrats de placement garanti ou instruments financiers équivalents de compagnies d'assurance canadiennes, de compagnies de fiducie, de banques ou d'autres émetteurs admissibles;
 - rentes, contrats d'administration de dépôt ou d'autres instruments semblables réglementés par la *Loi sur les sociétés d'assurance* (Canada) ou une loi provinciale comparable, modifiée de temps à autre;
 - coupons et valeurs résiduelles;
 - dépôts à terme ou instruments semblables de compagnies fiduciaires et de banques canadiennes.
- d. **Espèces ou quasi espèces**
 - dépôts auprès de banques ou de compagnies de fiducie;
 - titres du marché monétaire émis par les gouvernements ou des sociétés canadiennes avec une durée à l'échéance d'un an ou moins.

B. Restrictions et limites quantitatives

Actions canadiennes

Pour comptes en gestion ségréguée

Le Fonds de la Fondation ou toute partie attribuée à un gestionnaire du Fonds doit être bien diversifié entre les secteurs industriels et les catégories de capitalisation conformément à ce qui suit :

- a. Aucune action ne doit représenter plus de 10 % de la valeur marchande du portefeuille global d'actions canadiennes.
- b. Le portefeuille d'actions canadiennes doit comprendre au moins 25 actions.
- c. Pas plus de 20 % de la valeur marchande d'un portefeuille d'actions canadiennes ne peut être investie dans des entreprises dont la capitalisation boursière est de moins de 2 milliards de dollars au moment de l'achat.

Une diversification adéquate sera maintenue entre les groupes d'industries (c. à d. avec des placements dans au moins 8 des 11 principaux sous indices de MSCI EAFE. L'achat d'actions dans un groupe d'industries ne peut pas être effectué si l'ensemble des actions dans ce groupe d'industries dépasse le moindre de

- a. la pondération de MSCI EAFE pour ce groupe, plus 15 points de pourcentage;
- b. 40 % du portefeuille total des actions canadiennes.

Actions mondiales (Canada exclu)

Pour comptes en gestion ségréguée

Le Fonds de la Fondation et une partie du Fonds attribuée à un gestionnaire du Fonds doivent être bien diversifiés entre les secteurs de l'industrie et les catégories de capitalisation pour correspondre à ce qui suit :

- a. Aucune action ne doit représenter plus de 10 % de la valeur marchande du portefeuille global d'actions mondiales.
- b. Le portefeuille d'actions mondiales doit comprendre au moins 30 actions.
- c. Pas plus de 20 % de la valeur marchande d'un portefeuille d'actions mondiales ne peut être investie dans des sociétés dont la capitalisation boursière est moins de 2 milliards de dollars au moment de l'achat.

Une diversification adéquate sera maintenue entre les groupes d'industries (c. à d. avec des placements dans au moins 8 des 11 principaux sous indices du MSCI Monde). L'achat d'actions dans un groupe d'industries ne peut pas être effectué si l'ensemble des actions dans ce groupe d'industries dépasse le moindre de

- a. la pondération du MSCI Monde pour ce groupe, plus 15 points de pourcentage;
- b. 40 % du portefeuille total des actions mondiales.

Le gestionnaire du Fonds peut, à sa discrétion, utiliser les fonds en gestion commune pour cette catégorie d'actifs, pourvu que cette mesure n'aille pas à l'encontre d'autres exigences de la présente directive.

Actions de pays émergents

Pour comptes en gestion ségréguée

Le Fonds de la Fondation et une partie du Fonds attribuée à un gestionnaire du Fonds doivent être bien diversifiés entre les secteurs de l'industrie et les catégories de capitalisation pour correspondre à ce qui suit :

- a. Aucune action ne doit représenter plus de 10 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions de pays émergents.
- b. Le portefeuille d'actions de pays émergents doit comprendre au moins 30 actions.
- c. Pas plus de 10 % de la valeur marchande d'un portefeuille d'actions de pays émergents ne peut être investie dans des sociétés dont la capitalisation boursière est de moins de 2 milliards de dollars au moment de l'achat.

Une diversification adéquate sera maintenue entre les groupes d'industries (c. à d. avec des placements dans au moins 8 des 11 principaux sous indices de MSCI Pays Émergents). L'achat d'actions dans un groupe d'industries ne peut pas être effectué si l'ensemble des actions dans ce groupe d'industries dépasse le moindre de

- la pondération de MSCI Pays Émergents pour ce groupe, plus 15 points de pourcentage;
- b) 40 % du portefeuille total des actions de pays émergents.

Le gestionnaire du Fonds peut, à sa discrétion, utiliser les fonds en gestion commune pour cette catégorie d'actifs, pourvu que cette mesure n'aille pas à l'encontre d'autres exigences de la présente directive.

Utilisation de dérivés

Un gestionnaire peut seulement utiliser des dérivés sur l'approbation écrite au préalable du comité. Nonobstant ce qui précède, les dérivés ou les instruments qui contiennent des portefeuilles de dérivés ne peuvent pas être utilisés dans des cas autres que pour atténuer les risques.

Placements dans des portefeuilles de revenu fixe

Pour comptes en gestion ségréguée

Émissions corporatives

- Pas plus de 10 % de l'ensemble des obligations du Fonds de la Fondation ne doit être placé auprès d'un émetteur.
- Les émissions corporatives au total ne peuvent pas dépasser 60 % du portefeuille de revenu fixe.

Qualité minimum

Les normes de qualité suivantes pour la composante totale d'obligations du Fonds de Fondation doivent être respectées :

<i>Pourcentage maximum du portefeuille d'obligations</i>	
Total BB ou moins	5 %

Pas plus de 25 % de la composante totale d'obligations du Fonds de la Fondation et de chaque portefeuille du gestionnaire du Fonds ne doit être en monnaie étrangère d'obligations d'émetteurs étrangers, et en obligations domiciliées canadiennes en monnaie étrangère (y compris les organismes supranationaux canadiens reconnus).

Chaque gestionnaire maintiendra la durée de son portefeuille d'obligations dans la catégorie de 0 % à 150 % de la durée de l'indice universel des obligations de FTSE/TMX, et présentera la durée à titre d'information avec chaque rapport écrit trimestriel.

Le gestionnaire du Fonds peut, à sa discrétion, utiliser les fonds en gestion commune pour cette catégorie d'actifs, pourvu que cette mesure n'aille pas à l'encontre d'autres exigences de la présente directive.

Titres à court terme

Les titres à court terme seront limités à ceux de la plus haute qualité pour minimiser les risques, notamment ceux d'une cote minimale de R1.

Le Fonds doit maintenir au moins 2 % du portefeuille de placement dans des instruments d'espèces ou de quasi espèces pour répondre à ses besoins de liquidité.

Utilisation de fonds communs du gestionnaire du portefeuille

Lorsque le Comité de placement retient les services d'un gestionnaire de portefeuille utilisant des fonds en gestion commune, il accepte la directive sur les placements de ce fonds en gestion commune pour ce mandat si celle-ci est raisonnablement semblable à la politique de placement du Fonds de la Fondation. Par conséquent, la directive sur les placements de ce fonds en gestion commune aura préséance sur les exigences énoncées dans la présente directive. Le gestionnaire doit aviser immédiatement le Comité de placement de tout changement apporté à cette directive sur les placements. Si le Comité de placement décide que la directive sur les placements du fonds en gestion commune ne peut pas être appuyée, il adoptera plutôt une approche distincte avec le gestionnaire du portefeuille actuel, ou identifiera un autre gestionnaire de portefeuille qui a une directive sur les placements pour les fonds en gestion commune qui peut être appuyée.

Placements alternatifs

Ces placements ne seront pas permis sans l'obtention au préalable du consentement écrit du Comité de placement. Nonobstant ce qui précède, les placements dans des éléments d'actif alternatifs (y compris fonds spéculatifs, fonds de fonds spéculatifs, capital de risque, souscriptions privées, immobilier et autres catégories d'actif non traditionnelles) sont limités à 10 % des éléments d'actif du portefeuille.

C. Contraintes en matière de placement

- i. Les placements dans des actions seront limités à 70 % de la valeur marchande du Fonds.
- ii. Les placements seront diversifiés entre un certain nombre d'industries et de secteurs géographiques.
- iii. Les titres dans le portefeuille devraient en général être facilement négociables.
- iv. Les placements dans des titres d'un émetteur, ou de deux entités affiliées ou plus ne doivent pas dépasser 10 % de la valeur marchande du portefeuille.
- v. Le paragraphe iv. ne s'applique pas aux placements dans les titres émis par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province, ou les titres qui portent des engagements de courtoisie internationale réciproque de l'un ou de l'autre ou de fonds indiciels, distincts, mutuels ou en gestion commune.
- vi. Les placements dans des éléments d'actif alternatifs (y compris fonds spéculatifs, fonds de fonds spéculatifs, capital de risque, souscriptions privées, immobilier ou autres catégories d'actif non traditionnelles) sont limités à 10 % des éléments d'actif du portefeuille.
- vii. La Fondation ne doit pas émettre de titres de dette ou de titres de créance ni de garanties pour garantir une dette ou une obligation d'une autre personne ou hypothéquer, ou promettre ou faire quoi que ce soit qui grèverait le Fonds. La Fondation est autorisée à maintenir une marge d'exploitation avec une banque à charte de l'annexe A, qui ne doit pas dépasser 1 % de la valeur comptable des éléments d'actif du Fonds.

D. Placements et activités boursières interdits

La Fondation convient de ne pas engager ou de ne pas investir dans les secteurs suivants :

- i. Dérivés ou instruments qui ont des portefeuilles de dérivés autres que pour atténuer les risques;
- ii. Titres non négociables;
- iii. Marchandises;
- iv. Ententes de rachat contre des titres qui ne peuvent pas être détenus dans le portefeuille.

E. Prêts de titres

Les prêts de titres, selon lesquels le Fonds de la Fondation prête des valeurs à un emprunteur qui donne une garantie d'une forme et d'un montant acceptables, sont autorisés afin de procurer d'autres revenus pour le Fonds de la Fondation. À moins d'indication contraire, toutes ces opérations sont gérées par le dépositaire conformément à une entente de prêt de titres avec le Comité de placement. La garantie doit prendre la forme de placements en espèces ou de placements négociables d'une valeur marchande d'au moins 105 % du prêt et doit être maintenue au moins toutes les semaines.

F. Droits de vote des actionnaires

En général, le gestionnaire du Fonds a le droit, mais non l'obligation d'exercer les droits de vote. En cas de doute concernant les meilleurs intérêts de la Fondation, le gestionnaire du Fonds demande des directives du Comité de placement et agit conformément à ces directives. Le Comité de placement peut demander d'exercer un droit de vote en communiquant son intention au gestionnaire du Fonds dans un délai raisonnable.

G. Titres non négociés régulièrement

Il est prévu que les titres détenus dans le Fonds de la Fondation auront une valeur marchande active. Par conséquent, la valeur de ces titres sera basée sur les valeurs marchandes des titres selon ce qui sera déterminé par le dépositaire ou le fiduciaire. Un titre détenu dans le Fonds de la Fondation qui n'a pas une valeur marchande active, sera évalué au moins tous les ans par le dépositaire ou le fiduciaire du Fonds de la Fondation ou tout autre évaluateur que le Comité de placement peut décider de nommer.

H. Objectif de rendement

Le gestionnaire de fonds pourra utiliser des techniques d'affectation d'actif et de sélection des titres de façon à accroître le rendement total du Fonds de la Fondation.

Affectation d'actif

Le Fonds de la Fondation, tout en respectant le portefeuille de référence équilibré à long terme, peut utiliser des stratégies d'affectation d'actif à plus court terme, mais il ne doit pas enfreindre les affectations minimums ou maximums dans chaque catégorie d'actif.

Catégorie d'actif	Portefeuille de référence du fonds	Proportion
Titres à court terme	5 %	2 % ^ 10%
Revenu fixe	35 %	25 % ^ 55 %
Actions		
Canadiennes	25 %	10 % ^ 50 %
Internationales ^(y compris USA)	30 %	10 % ^ 40 %
Pays émergents	5 %	0 % ^ 15 %

Afin d'atteindre un rendement global satisfaisant sur les placements, la Fondation doit atteindre ou dépasser les cibles de rendement suivantes :

$(0,05 * 90 \text{ jours - Indice des bons du Trésor FTSE/TMX}) +$

$(0,25 * \text{Indice composé du S\&P/TSX}) +$

$(0,30 * \text{Indice mondial MSCI (\$ canadien)}) +$

$(0,05 * \text{Indice pays émergent MSCI (\$ canadien)}) +$

$(0,35 * \text{Indice d'obligations universelles FTSE/TMX}) + 1 \% \text{ par année}$

Calculé après déduction des frais en présumant le rééquilibrage trimestriel sur une base annualisée au cours de périodes mobiles de quatre ans.

Sélection des valeurs

Chaque gestionnaire de fonds peut utiliser des techniques de sélection des titres dans chaque catégorie d'actif de façon que les caractéristiques des placements de la catégorie d'actif diffèrent des caractéristiques de l'indice représentatif. Les diverses limites déjà établies dans la section cidessus intitulée Restrictions et limites quantitatives doivent être respectées.

En plus du succès de chaque gestionnaire de fonds à atteindre ou à dépasser les objectifs, sera aussi suivi, les autres aspects de ses activités, y compris (de façon non exclusive):

- conformité à la présente Directive sur les placements;
- continuité du personnel au sein de la firme;
- continuité du style de gestion;
- gestion globale des activités de l'entreprise.

I. Autres directives sur les placements

- a. La Fondation entretient un dialogue permanent avec l'ensemble de ses gestionnaires d'investissement sur la mise en œuvre des enjeux ESG dans les stratégies d'investissement. La Fondation encourage et privilégie les gestionnaires d'investissements adhérant aux politiques d'investissement ESG et/ou signataires des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable soutenu par l'ONU). La Fondation s'est fixée pour objectif de maintenir à plus de 80% l'allocation de son capital boursier public aux gestionnaires d'investissements signataires des PRI.
- b. La Fondation peut détenir des titres dans un fonds distinct ou en gestion commune.

IV. Conflit d'intérêt concernant la gestion des placements

- a. Tous les conseillers en placement ou gestionnaires de portefeuille qui participent à la gestion des placements du Fonds doivent divulguer par écrit dans un délai raisonnable, la nature et l'étendue de leurs intérêts, y compris tout intérêt important dans une action qui fait partie de l'opération avec la Fondation.
- b. La Fondation doit s'assurer que ses directives sur les conflits d'intérêts et ses procédures relativement au placement du Fonds comprennent des dispositions sur le vote, les opérations interdites, la divulgation continue et les normes d'annulation.
- c. Le dépositaire ou tout autre mandataire qui peut avoir la responsabilité des actifs de la Fondation doit divulguer par écrit, dans un délai raisonnable, la nature et l'étendue de ses intérêts, y compris tout intérêt important dans une action qui fait partie de l'opération avec la Fondation.

Stratégie de placement (Révision – Août 2024)

La **Stratégie de placement** décrit les moyens utilisés par la Fondation pour mieux mettre en œuvre l'énoncé de la Directive sur les placements. La Stratégie de placement repose sur les principaux principes de placement suivants :

- I. Le Fonds privilégiera les placements à long terme dans des actions, vu que l'affectation d'actif est le plus important facteur déterminant dans le rendement des placements du Fonds, et qu'à long terme, le rendement des actions a toujours dépassé celui des obligations pour compenser le niveau d'incertitude plus élevé afin d'assurer des rendements positifs.
- II. Vu qu'il n'y a pas de corrélation parfaite entre les mouvements du marché des portefeuilles d'actions et des portefeuilles d'obligations (et qu'il n'y a pas de corrélation parfaite entre les actions canadiennes et étrangères), la diversification permet d'améliorer les rendements ajustés en fonction des risques. Ainsi,
 - A. le conseil tente de réduire le niveau global de risque du Fonds en diversifiant entre diverses catégories d'actif (y compris actions canadiennes, actions étrangères et obligations);
 - B. lorsque cela est possible, le conseil tente de réduire davantage le niveau global de risque en diversifiant entre les gestionnaires de placements et le style de placement à l'intérieur des catégories d'actif.
- III. Le Fonds adoptera actuellement une approche de gestion des placements active puisque la gestion active des placements permet de dépasser les repères de placement particuliers que l'on trouve dans l'énoncé de la Directive sur les placements.



PHOTO: Nashwaak Watershed Association, N.-B.

1.0 Introduction

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique (la Fondation) a été créée en 2005 afin de venir en aide aux groupes communautaires pour la reconstitution et l'amélioration de la conservation de la ressource du saumon atlantique au Canada atlantique et au Québec. La Fondation s'emploie non seulement à atteindre les résultats dans les limites de ses ressources, mais elle s'efforce également d'appliquer les meilleures pratiques dans le domaine de la vérification et de l'évaluation. Par ces efforts, elle vise à mesurer ses résultats et à en rendre compte aux parties intéressées, et à tirer des leçons de ses expériences pour améliorer les pratiques à l'avenir.

De plus, l'Accord de financement entre le gouvernement du Canada et la Fondation pour la conservation du saumon atlantique exige que cette dernière ait élaboré et soumis une stratégie de vérification et d'évaluation au ministre dans les 180 jours suivant la date de la signature de cet accord. La Fondation a respecté cet engagement en soumettant son premier document stratégique le 19 juillet 2007. Le ministère des Pêches et des Océans a fait un suivi en mars 2008 en suggérant certaines révisions à la Fondation. Ensuite, la Fondation a soumis, en octobre 2008, un document stratégique ayant été révisé considérablement dans le cadre de son Plan d'activités de 2009.

La présente version de la Stratégie de vérification et d'évaluation a été élaborée à la suite de discussions plus approfondies tenues avec le ministère au printemps de 2009, et à la suite de la participation d'un expert en évaluation concernant les programmes du gouvernement fédéral. Cette version précise la terminologie pour harmoniser les termes avec ceux qui sont normalement utilisés au sein des ministères du gouvernement fédéral; elle explique les énoncés des résultats ajustés et présente un modèle logique révisé. Elle comprend des exigences plus précises en matière de rapports et de mesures du rendement pour la Fondation; et elle propose des approches en matière d'évaluation et de surveillance internes. Elle est fondée sur une approche de gestion axée sur les résultats qui consiste à intégrer la stratégie, les ressources humaines et financières, les procédés et les mesures en vue d'améliorer la prise de décisions et de favoriser le changement. Cette approche met l'accent sur une bonne conception dès le début du processus, l'atteinte des résultats, la mise en œuvre d'indicateurs de rendement, l'apprentissage et le changement, et la prise en compte des résultats (Secrétariat du Conseil du Trésor).

L'objectif énoncé de l'Accord de financement est de contribuer à la constitution de stocks sains et durables de saumon atlantique sauvage dans le Canada atlantique et au Québec. La Stratégie de vérification et d'évaluation aidera la Fondation à atteindre cet objectif :

- en articulant un ensemble de résultats et un modèle logique pour son programme;
- en s'inspirant des indicateurs énoncés dans l'Accord de financement, précisant objectivement les indicateurs vérifiables pour mesurer les résultats à chaque phase de la chaîne de résultats;
- en cernant les risques et les stratégies d'atténuation connexes concernant les projets ultimes financés, y compris des vérifications périodiques;
- en suggérant le contenu et l'approche pour le contrôle interne de ses activités;
- en énonçant les paramètres d'une évaluation future de son programme.

2.0 Profil du programme

2.1 Justification

Les populations sauvages du saumon atlantique habitent plus de 600 rivières dans les cinq provinces de l'Est du Canada. Le saumon atlantique est une ressource économique, récréative et culturelle importante, car cette espèce renforce l'identité culturelle des Autochtones, fournit des loisirs aux pêcheurs à la ligne, génère de l'emploi et assure la subsistance de nombreuses personnes; sa présence dans les rivières et les

cours d'eau sert aussi de baromètre de la santé de l'environnement. Toutefois, en raison de la surpêche historique en mer et de la dégradation environnementale des bassins versants cruciaux, les espèces sont menacées. Des mesures importantes pour redresser la situation ont été adoptées, comme l'abolition de la pêche commerciale dans les eaux canadiennes, la signature de traités internationaux interdisant la pêche du saumon atlantique en haute mer, une meilleure gestion de l'élevage par les gouvernements, et la mobilisation des organismes communautaires axés sur la conservation afin de conserver, d'améliorer et de maintenir le saumon atlantique par l'adoption de mesures comme la gestion améliorée des bassins versants et une pêche sans remise à l'eau limitée.

Conscient du besoin des groupes communautaires d'avoir d'autres ressources pour appuyer leurs efforts de conservation, et pour renforcer le principe de la gestion partagée avec les parties intéressées, le gouvernement du Canada a fourni un financement à la Fondation pour créer un Fonds de dotation afin d'appuyer les projets de groupes communautaires. La mission de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique est la suivante : « *Promouvoir la création d'un plus grand nombre de partenariats communautaires en conservation du saumon atlantique sauvage et de son habitat au Canada atlantique et au Québec.* »

2.2 Programme

Le programme de la Fondation a pour but de constituer des stocks sains et durables de saumon atlantique sauvage dans la région du Canada atlantique et du Québec. Il vise également à accroître la capacité et la participation communautaires en matière de conservation du saumon. Afin d'atteindre le but susmentionné, la Fondation :

- finance des projets prioritaires et vient en aide aux organismes de protection des bassins versants et communautaires qui collaborent à une gamme d'initiatives d'amélioration, de surveillance et de conservation de l'habitat du saumon atlantique sauvage;
- encourage la coopération entre les gouvernements, les groupes autochtones et les groupes bénévoles;
- encourage la mobilisation et la participation des parties intéressées;
- fait mieux connaître, grâce à une stratégie de communication, les besoins du saumon en matière d'habitat;
- répartit de façon équilibrée les fonds en fonction des secteurs géographiques et des priorités.

2.3 Parties intéressées

Les parties intéressées et bénéficiaires du programme de la Fondation sont entre autres :

- les particuliers, organismes et gouvernements qui participent à la conservation, au rétablissement et à la protection des populations sauvages du saumon atlantique et de leurs habitats;
- les gens qui participent à des initiatives qui dépendent du saumon atlantique sauvage;
- les gens qui participent aux loisirs rattachés au saumon atlantique;
- les gens qui tirent leur subsistance du saumon atlantique comme source de nourriture;
- les peuples autochtones qui ont des liens culturels avec le saumon atlantique;
- le grand public qui peut participer à une interaction de non-consommation avec le saumon atlantique, et qui peut bénéficier généralement d'un environnement plus sain.

3.0 Résultats du programme

Les résultats prévus du programme de la Fondation sont inclus dans ses quatre objectifs :

Objectif 1

Être une source de soutien efficace pour les organismes communautaires bénévoles qui s'emploient à conserver, à rétablir et à protéger le saumon atlantique sauvage et son habitat.

Objectif 2

Accroître la collaboration et les partenariats entre les gouvernements, les organismes autochtones, les groupes communautaires bénévoles et autres, aux fins de conservation, de restauration et de protection du saumon.

Objectif 3

Promouvoir et améliorer la planification et la gestion de la conservation dans les bassins versants comme base de l'utilisation efficace et de l'obligation de rendre compte des fonds accessibles pour des projets de conservation des populations sauvages du saumon atlantique.

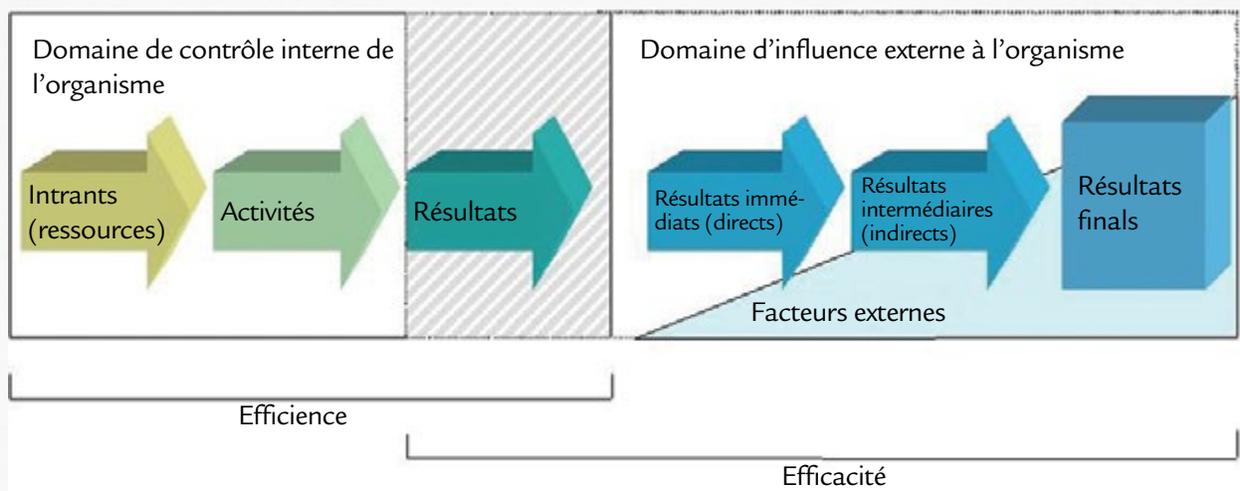
Objectif 4

Accroître la sensibilisation et l'éducation du public et la recherche concernant la conservation du saumon atlantique sauvage et de son habitat.

4.0 Modèle logique du programme

4.1 Introduction

Un Modèle logique du programme vise à illustrer un cheminement logique des ressources, des activités et des résultats du programme d'un organisme. Le modèle suit le modèle généralisé du Conseil du Trésor du Canada, qui est décrit ci-dessous :



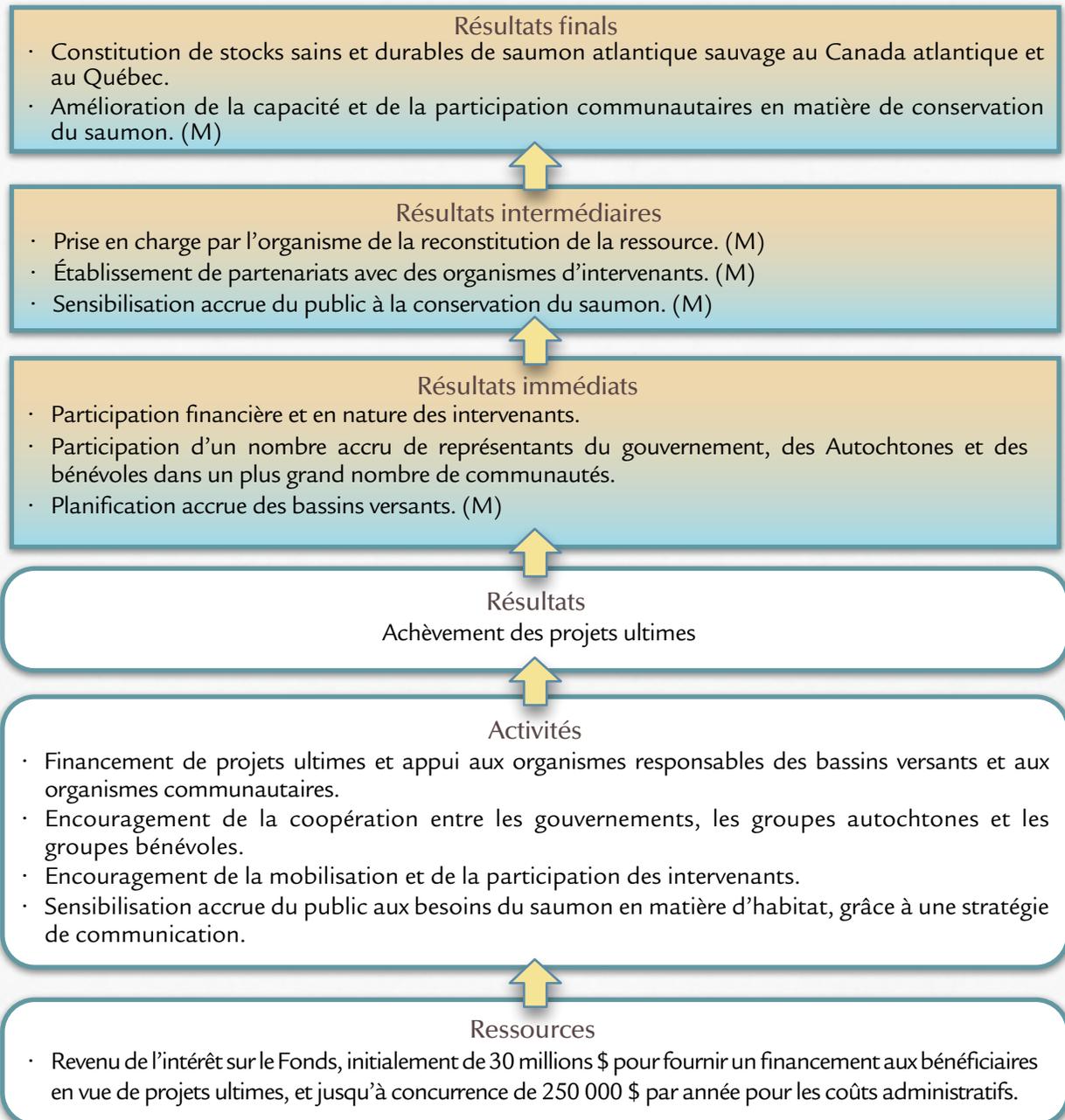
Les résultats désignent les produits ou les services directs découlant des activités d'un organisme, de la politique, du programme ou de l'initiative, et habituellement relevant du contrôle de l'organisme. Par exemple, dépliants, étude de recherche, projet de réhabilitation de l'habitat, séance de formation, etc.

Le résultat est une conséquence externe attribuée en partie à un organisme, à une politique, à un programme ou à une initiative. Les résultats ne relèvent pas du contrôle d'un seul organisme, d'une seule politique, d'un seul programme ou d'une seule initiative; ils relèvent plutôt du domaine d'influence de l'organisme. Les résultats sont habituellement qualifiés davantage comme immédiats, intermédiaires ou ultimes (finals) selon le délai qu'il faudra pour les atteindre, la certitude de leur réalisation et le degré de contrôle que l'organisme exerce sur leur atteinte.

4.2 Modèle logique de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique

Le modèle logique du programme de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique est présenté ci-dessous :

Modèle logique du programme



Nota : Les exigences relatives à l'évaluation du rendement obligatoire de l'Accord de financement sont indiquées (M).

Nota : Conditions concernant les projets

Les projets admissibles à un financement comprennent ceux qui maintiennent, protègent et améliorent le saumon atlantique et son habitat, reconstituent les stocks, rétablissent les populations de saumon, et sont liés à la planification des bassins versants.

Stratégie et exigences du programme

- Une répartition équilibrée du financement en fonction des secteurs géographiques et des priorités.
- Une combinaison équitable et raisonnable de projets, compte tenu de leur taille, des risques qu'ils comportent, de leur complexité, de leurs avantages sur le plan géographique et de la participation à ces derniers des bénéficiaires ultimes de toutes les régions du Canada atlantique et du Québec.
- Au moins une fois par année, la Fondation lancera un appel de demandes de financement de projets ultimes.
- Les projets ultimes seront conformes à toutes les autres exigences énoncées à l'annexe A de l'Accord de financement.

Besoins en matière de gestion du Fonds

- Le Fonds est investi et géré conformément aux conditions de l'article 3 de l'Accord de financement.

Le temps qu'il faudra pour atteindre ces résultats est influencé par plusieurs facteurs : renforcement de la capacité communautaire à entreprendre des activités de conservation, capacité interne du personnel de la Fondation, participation et appui des bénévoles au programme de la Fondation, engagement des gouvernements fédéral et provinciaux à fournir des experts scientifiques et techniques pour conseiller la Fondation, connaissance concernant les projets de restauration, degré de connaissance des populations du saumon, intérêt public pour les pêches, qualité de l'habitat et bien d'autres facteurs.

5.0 Principaux secteurs de risque**5.1 Définition des risques**

Pour définir les risques, la définition de risque utilisée est : « Risque désigne l'incertitude qui entoure les événements et les résultats futurs. C'est l'expression de la probabilité et de l'incidence d'un événement ayant le potentiel d'influer sur l'atteinte des objectifs du programme. »

Les principaux secteurs sont « les secteurs de risques inhérents externes et internes principaux qui découlent de la législation, du mandat et de la conception du programme ou du milieu de fonctionnement, lorsqu'il existe une incidence importante potentielle sur le rendement. »

Les risques éventuels de la Fondation ont été définis en fonction de l'expérience de celle-ci depuis le début, de l'expérience des autres programmes de financement de projets de conservation, au moyen d'une consultation auprès des parties intéressées et d'une évaluation rationnelle de la nature du programme.

Dans cette analyse, la Fondation a mis davantage l'accent sur les risques externes susceptibles d'influencer les résultats. Les risques internes non déclarés concernent la possibilité d'une programmation inefficace de la part de la Fondation, qui serait décelée et corrigée par un contrôle interne continu et une évaluation du programme.

Les principaux risques qui concernent la Fondation pour la conservation du saumon atlantique pouvant nuire à l'atteinte des résultats à chaque niveau sont indiqués dans le tableau suivant. Ce tableau est perçu comme un outil dynamique qui doit être contrôlé et mis à jour au fur et à mesure du déroulement de la situation.

Niveau des résultats	Résultats	Risques
Résultats finals	Constitution de stocks sains et durables de saumon atlantique sauvage au Canada atlantique et au Québec.	Malgré les meilleurs efforts déployés, il n'y a pas d'amélioration tangible par rapport à l'abondance du saumon en raison de facteurs qui échappent à l'influence de la Fondation.
	Capacité et participation communautaire accrues à la conservation du saumon (M)	La mobilisation et la participation au projet par les organismes peuvent être insuffisantes pour développer la capacité de ces organismes.

Niveau des résultats	Résultats	Risques
Résultats intermédiaires	Prise en charge par les organismes de la reconstitution de la ressource. (M)	
	Établissement de partenariats avec des organismes d'intervenants. (M)	Les forces politiques externes peuvent avoir une influence sur la volonté des organismes d'intervenants de créer des partenariats.
	Sensibilisation accrue du public à l'importance de la conservation du saumon. (M)	
Résultats immédiats	Participation financière et en nature des parties intéressées. (M)	
	Participation d'un nombre accru de représentants du gouvernement, des Autochtones et des bénévoles dans un plus grand nombre de communautés.	
	Planification accrue des bassins versants. (M)	
Résultats	Achèvement des projets ultimes.	
Activités	Financement de projets ultimes et appui aux organismes responsables des bassins versants et aux organismes communautaires.	Pour les projets communautaires, incapacité à obtenir la contribution financière minimale pour les rendre admissibles au financement de la Fondation. Défaut du processus de sélection et d'approbation des projets de la Fondation de cerner les projets les plus efficaces en vue du financement.
	Encouragement de la coopération entre les gouvernements, les groupes autochtones et les groupes bénévoles.	Programmes externes qui affectent la volonté des organismes d'intervenants de collaborer sur les dossiers touchant le saumon atlantique.
	Encouragement de la participation des parties intéressées.	Succès limité à obtenir et à maintenir une participation bénévole adéquate au programme de la Fondation. Concessions faite par la Fondation qui font passer la qualité du projet avant la nécessité de toutes les parties intéressées de participer.
	Sensibilisation accrue du public aux besoins du saumon en matière d'habitat, grâce à une stratégie de communication.	
Ressources	Revenu de l'intérêt sur le Fonds, initialement de 30 millions \$ pour fournir un financement aux bénéficiaires en vue de projets ultimes, et jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par année pour les coûts administratifs.	Défaut d'atteindre un niveau de revenu sur le placement, ou à l'aide d'activités de financement, suffisant pour appuyer adéquatement le programme de la Fondation dans les cinq provinces. Succès limité à augmenter le Fonds par l'obtention d'autres sources de financement de projets ou par des activités de financement.

5.2 Évaluation des risques

Il importe de noter que les améliorations des populations sauvages du saumon atlantique sont influencées par de multiples facteurs, dont certains peuvent être assujettis au contrôle ou à l'influence de l'activité de conservation menée par des organismes de conservation. Ces facteurs doivent être pris en compte pour l'évaluation de l'atteinte des résultats prévus.

Cette section définit les principaux secteurs de risque liés à la mise en œuvre et au fonctionnement efficaces du programme de la Fondation. L'expérience continue du programme confirmera si cette évaluation initiale est exacte et où les changements s'imposent.

Les principaux risques sont définis dans le Guide du cadre de vérification axé sur les risques du Conseil du Trésor du Canada¹. Des stratégies de gestion des risques accrus devraient être appliquées pour les risques qualifiés de « moyens » ou « élevés » afin de réduire les niveaux de risque.

« Faibles risques » sont aussi définis de façon à présenter une description complète du milieu de risques dans lequel la Fondation fonctionne. Si la probabilité d'un risque ou l'impact probable d'un risque établi survient, il pourrait s'avérer nécessaire de surveiller les risques qui étaient auparavant considérés comme d'une faible probabilité et d'un faible impact acceptables.

Les parties pour qui ces secteurs de risque surviennent et peuvent être résolus comprennent entre autres :

- Les promoteurs et participants aux initiatives financées par la Fondation
- Les Premières nations et autres organismes autochtones au Canada atlantique et au Québec
- Le grand public (dont la contribution est sollicitée afin de soutenir le travail de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique au moyen de multiples activités de financement)
- Les administrateurs et le personnel de la Fondation, FCSA
- Les ministères et les organismes du gouvernement

Les risques potentiels suivants ont été évalués en fonction de la probabilité et de l'impact :

#	Facteurs de risque potentiels	Parties touchées	Probabilité			Impact		
			Low	Med	High	Low	Med	High
1	Malgré les meilleurs efforts, il n'y a pas d'amélioration concrète par rapport à l'abondance du saumon en raison de facteurs qui échappent à l'influence de la Fondation.	Toutes		X		X		
2	La mobilisation et la participation au projet par les organismes peuvent être insuffisantes pour développer la capacité de ces organismes.	FCSA, Participants	X			X		
3	Les forces politiques externes affectent la volonté des organismes d'intervenants de créer des partenariats.	Toutes	X			X		
4	Pour les projets communautaires, incapacité d'obtenir la contribution financière minimale pour être admissibles au financement de la Fondation.	FCSA, Participants	X			X		

#	Facteurs de risque potentiels	Parties touchées	Probabilité			Impact		
5	Défaut du processus de sélection et d'approbation des projets de la Fondation de cerner les projets les plus efficaces en vue du financement.	FCSA	X			X		
6	Les programmes externes affectent la volonté des organismes d'intervenants de collaborer sur les dossiers touchant le saumon atlantique.	Toutes	X			X		
7	Succès limité à obtenir et à maintenir une participation bénévole adéquate au programme de la Fondation.	FCSA	X					X
8	Concessions faites par la Fondation qui font passer la qualité du projet avant le besoin de participation.	FCSA		X			X	
9	Défaut d'atteindre un niveau de revenu sur le placement, ou à l'aide d'activités de financement, suffisant pour appuyer le programme de la Fondation dans les cinq provinces.	FCSA		X		X		
10	Succès limité à augmenter le financement par l'obtention d'autres ressources de financement du projet ou des activités de financement.	FCSA		X		X		

5.3 Analyse des risques

Les risques potentiels qui peuvent nuire à l'atteinte des résultats sont cernés dans le tableau précédent. Dans cette section, l'analyse de ces risques est présentée.

Risque 1 : À l'échelle locale, la probabilité de réaliser le risque 1 est considérée comme moyenne en raison de facteurs artificiels et environnementaux qui échappent au contrôle ou à l'influence des groupes responsables des bassins versants. Il est possible de surmonter les influences locales négatives sur les populations de saumon. Les populations de saumon à l'échelle globale ont diminué des deux côtés de l'Atlantique dans l'aire de répartition naturelle du saumon sauvage, bien que les récentes tendances indiquent un ralentissement du déclin. Par conséquent, toute contribution possible à la conservation du saumon est importante.

Risque 2 : Même si la probabilité est considérée comme faible, la participation aux activités peut à peine renforcer les pratiques organisationnelles, et non contribuer à développer de nouvelles capacités. Si ce risque devient réel, la Fondation devra peut-être fournir aux organismes un soutien supplémentaire pour améliorer leur capacité d'appuyer sa mission.

Risque 3 : La création de partenariats est un but important de la Fondation puisque la présence de partenariats efficaces entre ceux qui sont intéressés à améliorer la conservation du saumon est essentielle au succès des efforts de conservation. Le partenariat dans la communauté ainsi qu'entre les groupes communautaires, les organismes autochtones et les organismes du gouvernement est important pour mobiliser les efforts et les ressources et mettre l'accent sur les priorités en matière de conservation. Même s'il peut exister certains problèmes temporaires en ce qui a trait à la coopération entre des groupes particuliers, à long terme, ce risque est considéré comme faible.

Risque 4 : Il existe un faible risque que certains promoteurs de projets ne puissent pas recueillir l'argent en pourcentage minimal ou la contribution non financière minimale pour appuyer le projet de financement. De plus, la Fondation a toujours le droit de compenser un tel manque à gagner à condition que les efforts de financement aient été sincères.

Risque 5 : La Fondation a établi une structure de comité consultatif technique compétent et très efficace dans chaque province, et a adopté un processus rigoureux d'évaluation et de classement des projets. Chaque comité consultatif se compose de représentants experts des intervenants et des gouvernements. Les critères et les priorités en matière de sélection des projets reflètent les objectifs de la Fondation. De plus, le processus de demande vise à susciter des propositions qui répondent aux priorités provinciales en matière de conservation. Le risque de choisir des projets inefficaces est considéré comme faible.

Risque 6 : On peut prévoir que les gens appuieront d'autres programmes externes lorsqu'ils participeront à d'autres forums; toutefois, au cours des dernières années, la plupart des parties intéressées ont été prêtes à collaborer à la conservation du saumon. Bien entendu, la situation exige une surveillance continue. En général, la probabilité de ce risque est considérée comme faible.

Risque 7 : Ce risque reflète le degré élevé de dépendance du programme de la Fondation vis-à-vis de la participation des bénévoles. Les bénévoles participent à la Fondation et à son programme à plusieurs niveaux. La Fondation, aussi bien ses membres, que son conseil d'administration et tous les membres des comités consultatifs techniques sont des bénévoles. De plus, les organismes bénéficiaires ultimes sont des entités communautaires bénévoles. Ce risque est considéré comme faible en raison de l'engagement ferme des bénévoles envers les programmes de conservation du saumon. L'impact serait élevé si le nombre de bénévoles était réduit.

Risque 8 : La Fondation accorde la priorité à la qualité du projet et a établi des mécanismes inclusifs responsables pour mener à bien des projets de qualité. Toutefois, les groupes qui n'ont pas d'expérience ou d'expertise peuvent bien entendu mal interpréter un refus et cesser leur participation à l'avenir. Étant donné qu'il y a eu des cas de cette nature, la probabilité est considérée comme moyenne. À mesure que les projets augmenteront et que les capacités s'amélioreront chez les bénéficiaires ultimes, le risque devrait diminuer.

Risque 9 : Ce secteur de risque comporte des revenus d'intérêt du fonds de fiducie prévus moins élevés. La Fondation a adopté une politique de placement équilibrée et une stratégie de placement qui est conforme aux conditions de l'Accord de financement. De plus, la Fondation a établi des prévisions financières de 10 ans afin d'atteindre un déficit zéro d'ici 2019 et de créer une réserve qui lui permettra d'offrir un million de dollars en subventions d'ici 2019. Cette mesure lui permettra aussi de satisfaire aux exigences administratives du programme, de financer les coûts de gestion des placements sans diminuer le capital de base. Ce risque varie selon le rendement des marchés financiers et est considéré comme moyen à long terme pour le fonds en fiducie.

Risque 10 : Il est tôt dans l'histoire de la Fondation pour évaluer ce risque; toutefois, la mauvaise situation économique peut laisser prévoir un problème potentiel. La Fondation suivra la situation de près sur une base continue.

6.0 Évaluation du rendement

6.1 Stratégie d'évaluation du rendement

La Stratégie d'évaluation du rendement est résumée dans le tableau suivant :

Composante d'un modèle logique : résultats et conditions	Indicateurs et mesures	Sources de données et méthodes d'analyse	Responsabilité	Échéancier de présentation des rapports
Constitution de stocks sains et durables de saumon atlantique sauvage dans le Canada atlantique et au Québec * *Voir NOTE 1 (ci-dessous)	Nombre de rivières : perdues, menacées et non menacées, rétablies Stocks de saumon estimés Nombre de kilomètres d'habitat amélioré Nombre de kilomètres d'accès rétabli à l'habitat	Base de données des rivières du saumon atlantique de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (655 rivières canadiennes) Rapports du MPO Analyses quantitatives et qualitatives	FCSA Évaluateur du programme	Cinq ans
Amélioration de la capacité et de la participation communautaires à la conservation du saumon	Nombre de projets reçus Nombre de projets financés Fonds contribués par les organismes participants	Base de données sur les cycles de projets de la FCSA Rapports sur les fonds contribués (formulaire de demande)	FCSA Requérants de financement	Annuellement
Prise en charge par les organismes de la reconstitution de la ressource	Nombre de demandes de financement reçues Nombre d'accords de projet approuvés et signés Nombre d'organismes partenaires contribuant à l'activité du projet Nombre de partenariats nouvellement créés Membres des organismes participants	Analyse quantitative des dossiers et des données de projet de la FCSA Étude des accords de projet de la FCSA Rapports des requérants sur le nombre de membres (formulaire de demande)	FCSA Requérant	Annuellement
Création de partenariats avec des organismes d'intervenants	Nombre de partenariats réels créés et maintenus	Demandes de financement de projets Analyse quantitative des dossiers et données de projets de la FCSA Entrevues avec le personnel de la FCSA, les bénévoles et les requérants	FCSA Bénéficiaires	Annuellement
Sensibilisation publique accrue à la conservation du saumon (M)	Nombre de visites du site Web de la FCSA Nombre de communiqués et d'annonces publiques de la FCSA Quantité de documentation distribuée Nombre de demandes de renseignements à la FCSA Nombre de présentations publiques Nombre de participants aux réunions	Analyse quantitative des dossiers et des données de projets de la FCSA	FCSA	Annuellement

Composante d'un modèle logique : résultats et conditions	Indicateurs et mesures	Sources de données et méthodes d'analyse	Responsabilité	Échéancier de présentation des rapports
Participation des bénéficiaires a. financièrement* b. en nature * * comparativement au coût total du projet	Rapport du degré de participation : · financière · en nature par les bénéficiaires du financement	Analyse quantitative des dossiers et des données de projets de la FCSA Rapports d'achèvement de projets des bénéficiaires	FCSA Bénéficiaires	Annuellement
Participation d'un nombre accru de participants bénévoles, autochtones et du gouvernement dans un plus grand nombre de secteurs	Rapport du nombre d'organismes participant aux projets Efforts bénévoles pour appuyer la FCSA - nombre d'heures	Analyse quantitative des dossiers et des données de projets de la FCSA Rapports d'achèvement des projets	FCSA Bénéficiaires	Annuellement
Augmentation de la planification des bassins versants	Nombre de plans de bassins versants élaborés par les groupes communautaires Nombre de projets liés aux plans de bassins versants pour appuyer les plans des bassins versants Nombre de kilomètres d'habitat améliorés	Analyse quantitative des dossiers et des données de projets de la FCSA Étude des accords de projet de la FCSA Rapports d'achèvement de projets	FCSA Bénéficiaires	Périodique selon les échéanciers des projets
Achèvement de projets ultimes	Nombre de projets achevés appuyant : · la protection et le rétablissement de l'habitat · la restauration de l'accès · la reconstitution des stocks · l'élaboration de plans des bassins versants · l'éducation et la sensibilisation	Rapports d'achèvement et d'étape des projets	FCSA Bénéficiaires	Périodique selon les échéanciers des projets
Financement de projets prioritaires (projets ultimes) et appui aux organismes responsables des bassins versants et aux organismes communautaires	Montant des investissements (FCSA et bénéficiaires) dans : · la protection et le rétablissement de l'habitat · la restauration de l'accès · la reconstitution des stocks · l'élaboration de plans des bassins versants · l'éducation et la sensibilisation	Données de la FCSA Demandes de projets	FCSA Bénéficiaires	Annuellement
Encouragement de la collaboration entre les gouvernements, les groupes autochtones et les groupes bénévoles	Rencontres concernant cette collaboration Description de la collaboration	Description qualitative et quantitative des initiatives de la FCSA	FCSA	Annuellement
Encouragement de la mobilisation et de la participation des parties intéressées	Nombre de personnes et d'organismes participant aux activités de la FCSA	Dossiers de la FCSA	FCSA	Annuellement

Composante d'un modèle logique : résultats et conditions	Indicateurs et mesures	Sources de données et méthodes d'analyse	Responsabilité	Échéancier de présentation des rapports
Grâce à une stratégie de communication, la Fondation augmente la sensibilisation aux besoins du saumon en matière d'habitat	Nombre de visites du site Web de la Fondation Nombre de communiqués et d'annonces publiques Nombre de demandes de renseignements à la Fondation Nombre de demandes de financement reçues Résultats des sondages publics périodiques	Analyse quantitative des dossiers et des données de projets de la FCSA Entrevues avec le personnel de la FCSA, les bénévoles et les requérants Sondages publics périodiques	FCSA Bénéficiaires	Cinq ans
Répartition équilibrée des fonds aux provinces et aux parties intéressées	Financement attribué aux provinces et parties intéressées	Analyse quantitative des dossiers et des données de projets de la FCSA	FCSA	Annuellement

Note 1 : La FCSA s'efforce de contribuer au rétablissement des stocks du saumon, mais elle reconnaît qu'il s'agit d'un objectif à long terme qui nécessite des efforts concertés de la part de tous les intervenants, y compris les autres organismes de conservation. De plus, la FCSA n'a pas suffisamment de ressources internes pour surveiller activement la santé des stocks canadiens de saumon atlantique. Cependant, elle tente de se tenir au courant de l'abondance globale de saumon à l'aide des rapports d'organismes scientifiques et d'organismes gouvernementaux internationaux et canadiens.

6.2 Validité de l'évaluation

L'évaluation des résultats concernant les interventions dans un écosystème complexe qui englobent les bassins versants et les océans n'est pas une tâche simple. Les résultats, pour ce qui est de l'abondance du saumon, dépendent de multiples systèmes peu reliés. Même s'il est possible d'avoir une mesure fiable et valide pour les composantes liées à l'abondance du saumon, le système en général ne peut être compris que par rapport aux tendances générales pendant des périodes de plusieurs années, sinon des décennies. Le tableau suivant résume les hypothèses réalistes concernant les mesures, qui doivent être comprises dans le schéma global de l'évaluation du rendement. La participation active des bénéficiaires de projets à l'évaluation est un bon moyen de développer la compréhension et de renforcer les capacités de l'organisme.

Indicateurs utiles	Menaces pour la validité de l'évaluation	Commentaires
Saumons frayants par rivière	<ul style="list-style-type: none"> Les retours de saumon sur de nombreuses rivières fluctuent grandement, alors les chiffres mesurés sur une année ou deux ne sont pas fiables pour évaluer les niveaux de maintien L'échantillonnage avec des trappes en filets peut ne pas être fiable en raison des variations météorologiques et d'autres facteurs Les rivières claires comme celles à Gaspé, permettent un recensement exact avant le frai, mais les rivières turbides et ayant des taches de tourbe produisent des indicateurs indirects du dénombrement des nids qui sont quelque peu moins valides Les rivières munies de clôtures et de compteurs assurent des comptages valides 	<ul style="list-style-type: none"> Les projets ultimes devraient B dans la mesure du possible, comprendre les données disponibles dans les demandes et les rapports, idéalement pour une période de cinq ans avant le début du projet Les rivières qui sont accessibles fournissent un milieu acceptable pour mesurer les ajouts à l'abondance du saumon La Fondation devrait utiliser les meilleures données disponibles dans chaque bassin hydrographique touché

Indicateurs utiles	Menaces pour la validité de l'évaluation	Commentaires
Données sur les prises de la pêche à la ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Les données déclarées par les pêcheurs peuvent manquer de validité • Dans des situations contrôlées étroitement, comme les rivières du Québec, où le poisson pêché à la ligne doit être enregistré, les prises de la pêche à la ligne offrent des moyens indirects raisonnables pour les échappées adultes • La popularité accrue de la pêche avec remise à l'eau exige l'auto-déclaration, ce qui compromet la validité 	<ul style="list-style-type: none"> • Sauf lorsqu'il y a des raisons particulières d'utiliser ces données, des recensements plus directs sont préférés
Accès du saumon à l'habitat essentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Bien que le nombre de kilomètres de rivières accessibles soit un indicateur important, idéalement, cet aspect peut être complété par des données sur le débit, ce qui indique une autre dimension de la quantité d'habitat restaurée 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires doivent clarifier le rôle des partenaires qui ne participent pas à ces projets afin d'éviter le problème de double recensement
Protection et rétablissement de l'habitat du saumon	<ul style="list-style-type: none"> • Les commentaires précédents sur l'accès s'appliquent • La protection et le rétablissement sont compliquées par le besoin d'indicateurs qualitatifs 	<ul style="list-style-type: none"> • La Fondation étudiera l'établissement d'un cadre pour classer la restauration (p. ex., enrochement, replantation des rives; contrôle de l'érosion, etc.)
Plans de conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans peuvent varier grandement par rapport à leur intégralité et leur utilité, de façon que la simple existence d'un plan est considérée comme un indicateur temporaire jusqu'à ce que la Fondation acquiert de l'expérience de l'évaluation qualitative 	<ul style="list-style-type: none"> • La Fondation étudiera l'élaboration de normes pour les plans de conservation des bassins hydrographiques, ce qui augmentera la validité à l'avenir

7.0 Évaluation et vérification

7.1 Introduction

Les fonctions de vérification et d'évaluation de la Fondation ont pour but de fournir au conseil et à la direction l'information dont ils ont besoin pour prendre de saines décisions efficaces sur les politiques, programmes et initiatives; de leur fournir de l'information sur la solidité de leurs procédés de contrôle et de gestion; de déterminer dans quels secteurs l'organisme est le plus exposé aux risques et de cerner les mesures de redressement disponibles et appropriées.

7.2 Contrôle interne

La Fondation publie un rapport annuel de ses travaux et de ses finances. Afin de préparer la rédaction du rapport annuel et l'évaluation future, la Fondation gère une base de données et fait la collecte des données suivantes sur une base continue :

Éléments / Secteur	Principales données recueillies
Public	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes d'information par lieu • Documents distribués par lieu • Visites du site Web • Inventaire des communiqués et des annonces publiques
Groupes de conservation du saumon	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des groupes, coordonnées des personnes-ressources • Nombre de membres par groupe • Rapport des fonds recueillis par les requérants de subventions
Bénévoles de la Fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des personnes, affiliations, plan géographique, participation aux activités de la Fondation • Relevé des heures consacrées à l'appui du travail de la Fondation (à partir des rapports des présidents de comités)
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des rencontres, des activités • Copies des accords
Amélioration des bassins hydrographiques du saumon	<ul style="list-style-type: none"> • Protection et rétablissement de l'habitat (km) par lieu • Restauration de l'accès (km) par lieu • Reconstitution des stocks (nombre de saumons juvéniles, de saumons adultes) • Élaboration de plans des bassins hydrographiques (dossiers des plans des bassins hydrographiques)
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de contrepartie recueillis par les requérants • Dons à la Fondation • Valeur du Fonds

7.3 Évaluation

L'évaluation est considérée comme une fonction essentielle pour promouvoir la reddition des comptes et stimuler l'amélioration des travaux de la Fondation. L'approche en matière d'évaluation et de déclaration des résultats pour le programme de la Fondation devrait comprendre les éléments suivants :

- Rapports final et d'étape soumis par les bénéficiaires ultimes
- Rapports d'étape annuels (à déclarer dans le rapport annuel)
- Évaluation sommative et formative périodique des projets et de la Fondation

L'annexe A présente les paramètres préliminaires pour l'évaluation de la Fondation et de son programme.

7.4 Vérification

La vérification de la Fondation peut comprendre les tâches suivantes :

- Vérification financière annuelle par les vérificateurs de la Fondation
- Vérifications de la conformité
- Vérifications du rendement
- Vérification du rendement et de la conformité par le Vérificateur général du Canada

8.0 Présentation de rapports

Un rapport systématique et à jour des résultats de la surveillance du rendement, de l'évaluation et de la vérification continues est un des principes fondamentaux sous-jacents de la Stratégie de vérification et d'évaluation, qui est fondée sur l'hypothèse que la direction réagira aux résultats obtenus pendant la durée du programme.

L'évaluation et la surveillance du rendement continues fourniront une rétroaction à la Fondation, au ministère des Pêches et des Océans, et aux parties intéressées sur le degré d'obtention des résultats prévus. La Stratégie de vérification et d'évaluation est un véhicule qui assure la diffusion d'information à des intervalles clés à ceux qui en ont besoin pour la prise de décisions, la communication et l'échange d'information.

Les éléments clés de la présentation de rapports liés à la subvention de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique comprennent les activités, les rapports, l'échéancier et les personnes responsables indiquées dans le tableau suivant :

Stratégie de présentation de rapports de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique			
Activités d'évaluation des résultats	Rapports	Échéancier des rapports	Responsabilité
Évaluation continue du rendement	Rapport annuel	Annuellement	Fondation
Évaluation continue du rendement	Plan d'activités annuel	Annuellement	Fondation
Vérifications internes	Rapport de vérification du projet	Annuellement (après 2008)	Fondation
Évaluation du programme	Rapport d'évaluation	2011-2012	Fondation et MPO

Annexe A : Ébauche des paramètres préliminaires pour l'évaluation de la Fondation et de ses projets

Il s'agit de paramètres préliminaires que propose le programme d'évaluation. Ils sont censés être mis à jour et révisés pour mieux répondre aux enjeux et aux questions qui se seront matérialisés au moment d'une évaluation réelle.

Contexte La Fondation pour la conservation du saumon atlantique a été créée en 2005 afin de venir en aide aux groupes communautaires pour la reconstitution et l'amélioration de la conservation de la ressource du saumon atlantique dans le Canada atlantique et au Québec. Le programme de la Fondation a pour but de constituer des stocks sains et durables de saumon atlantique sauvage dans le Canada atlantique et au Québec et d'améliorer la capacité de la communauté et sa participation à la conservation du saumon. Afin d'atteindre ce but, la Fondation :

- finance des projets prioritaires et vient en aide aux organismes de protection des bassins versants et communautaires et collabore à une gamme d'initiatives d'amélioration, de surveillance et de conservation de l'habitat du saumon atlantique sauvage;
- encourage la coopération entre les gouvernements, les groupes autochtones et les groupes bénévoles;
- favorise la mobilisation et la participation des parties intéressées;
- fait mieux connaître, grâce à une stratégie de communication, les besoins du saumon en matière d'habitat;
- répartit de façon équilibrée les fonds en fonction des secteurs géographiques et des priorités.

Les parties intéressées et les bénéficiaires du programme de la Fondation comprennent :

- les particuliers, organismes et gouvernements participant à la conservation, au rétablissement et à la protection des populations sauvages du saumon atlantique et de leurs habitats;
- les gens qui participent à des initiatives qui dépendent du saumon atlantique sauvage;
- les gens qui participent aux loisirs rattachés au saumon atlantique;
- les gens qui tirent leur subsistance du saumon atlantique comme source de nourriture;
- les peuples autochtones qui ont des liens culturels avec le saumon atlantique;
- le grand public qui peut participer à une interaction de non-consommation avec le saumon atlantique, et qui peut bénéficier généralement d'un environnement plus sain.

Après plusieurs années de programmation, le moment est venu d'effectuer une évaluation des progrès de la Fondation. L'évaluation a pour but de revoir les processus et les progrès des activités de la Fondation afin de déterminer dans quelle mesure cet organisme accomplit sa mission et satisfait aux conditions de l'Accord de financement et afin de recommander des moyens d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la pertinence de ses travaux.

Portée et objectif

- Examiner la documentation clé liée à la Fondation, y compris l'Accord de financement, les lois, les règlements administratifs, les rapports, le plan d'activités, le matériel de demandes de subvention, le matériel promotionnel et le site Web.
- Déterminer dans quelle mesure la Fondation exerce une bonne gouvernance. Recommander des façons d'améliorer la gouvernance selon les besoins.

- Examiner la façon dont la Fondation gère adéquatement les risques. Recommander les améliorations qui pourraient être justifiées.
- Examiner les politiques et les modalités liées à la gestion du fonds d'investissement et évaluer la conformité à l'Accord de financement et aux normes normales de diligence raisonnable.
- Évaluer l'efficacité de la Fondation à progresser vers l'atteinte de ses objectifs déclarés. Recommander des moyens d'améliorer l'efficacité.
- Évaluer la pertinence de la Fondation par rapport aux parties intéressées et les besoins liés à la conservation et à l'amélioration des stocks de poisson. Dans quelle mesure la Fondation fait-elle participer un nombre et des types adéquats de parties intéressées à ses programmes – c'est-à-dire évaluer la portée? Recommander des façons d'accroître la pertinence pour les parties intéressées.
- Évaluer l'efficacité du cycle de planification, de la sélection des projets, des progrès de la surveillance, de la présentation des rapports et de l'évaluation du programme. Existe-t-il des moyens plus rentables d'atteindre les mêmes résultats? Recommander des façons d'accroître l'efficacité.
- Examiner le milieu concurrentiel pour déterminer si d'autres organismes exercent les mêmes fonctions que la Fondation pour la conservation du saumon atlantique. Quel est le créneau distinctif de la Fondation? La Fondation bénéficie-t-elle suffisamment des contributions d'autres organismes de conservation? Sinon, comment cette synergie peut-elle être accrue?
- Déterminer dans quelle mesure la Fondation documente suffisamment bien ses activités et enregistre les résultats atteints. Suggérer des améliorations justifiées à sa méthode de gestion du rendement.
- Dans quelle mesure la Fondation est-elle financièrement viable? Quelles mesures devrait-elle adopter pour améliorer sa viabilité?
- Préparer un rapport ou une présentation sur les conclusions et les recommandations de l'évaluation.

Sources d'information

- Documents de base (Accord de financement, lois, règlements administratifs, rapports annuels, plan d'activités, matériel de demande de subvention, matériel de promotion et site Web)
- Direction et personnel
- Procès-verbaux et comptes rendus des réunions
- Base de données de l'information existante
- Propositions de projets
- Rapports finals et d'étape des projets
- Membres du conseil d'administration, des comités consultatifs techniques
- Bénévoles et personnes participant aux organismes communautaires dans les cinq provinces participantes
- Fédération du saumon atlantique et ses organismes affiliés régionaux
- Ministère des Pêches et Océans
- Ministères provinciaux participant à la conservation du saumon atlantique

Participation des parties intéressées La participation des parties intéressées et de soutien est importante pour la crédibilité de l'évaluation et pour le développement des capacités dans les communautés locales. L'évaluation devrait prendre en compte des méthodes comme :

- groupes de consultation
- sondages électroniques
- discussions sur le Web
- entrevues avec des parties intéressées clés

Idéalement, l'évaluation pourrait être fixée à une date qui coïncide avec les réunions clés pour faciliter la collecte de données rentables. Le rapport d'évaluation, du moins un résumé, devrait être disponible sur le site Web de la Fondation.

Responsabilités La Fondation devrait nommer une personne chargée d'assurer la coordination entre les parties intéressées, et de rendre la documentation disponible. Le conseil devrait nommer un sous-comité spécial qui serait chargé de revoir et d'approuver le plan de travail pour l'évaluation, de revoir une ébauche de rapport et d'approuver un rapport final.

Évaluation de l'équipe d'évaluation La taille limitée du programme et sa portée justifient la participation d'une personne, qui connaît l'évaluation et qui peut établir des rapports avec diverses parties intéressées dans les cinq provinces.

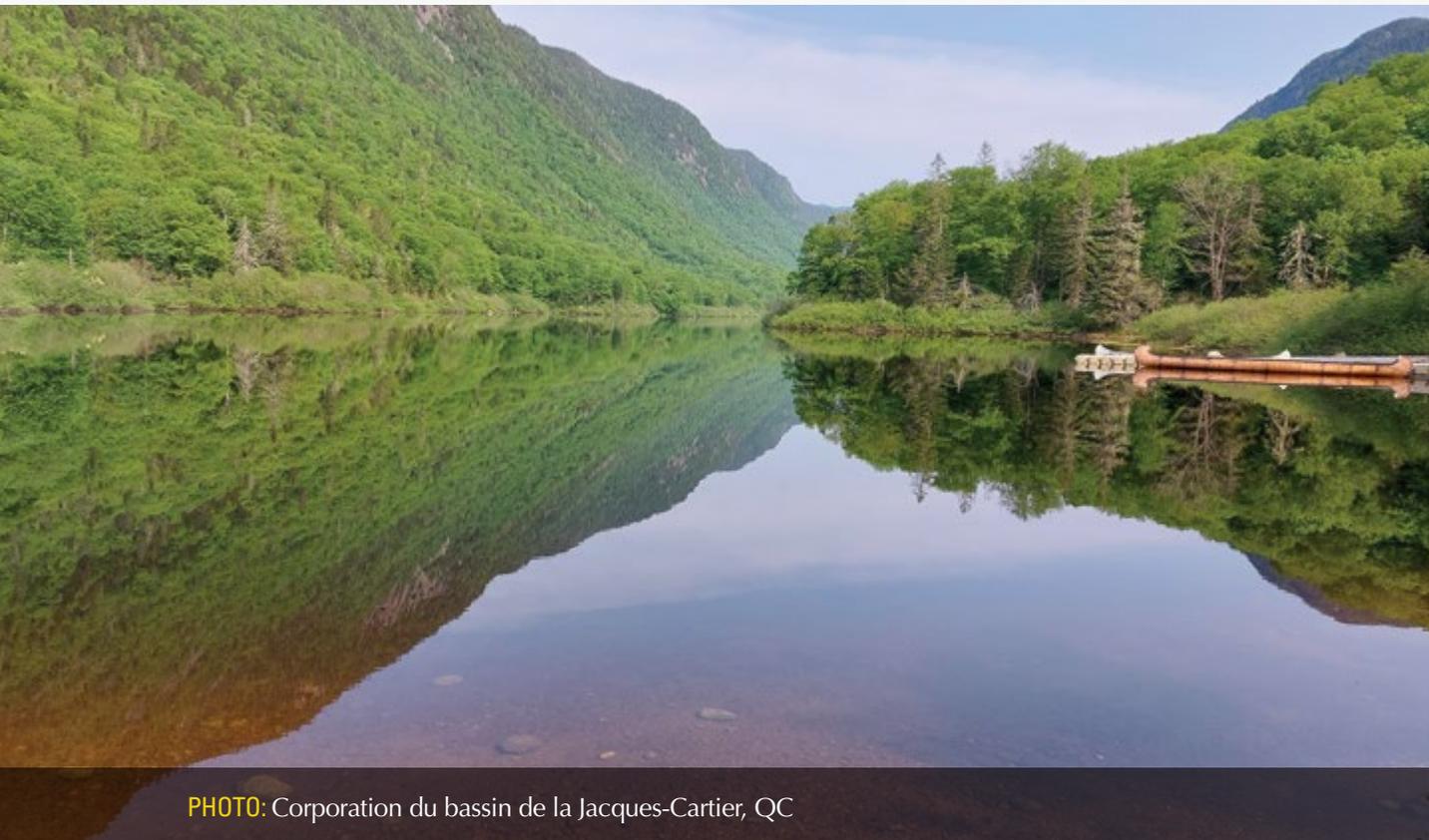


PHOTO: Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, QC

1.0 Introduction

Le présent Plan de communication a pour but de répondre aux principaux besoins annuels en matière de communication de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique.

Les communications sont un volet important du mandat de la Fondation pour plusieurs raisons.

La Fondation a la responsabilité d'indiquer le financement disponible aux groupes de conservation admissibles et de s'assurer que les responsables des projets qui ont besoin de financement pour appuyer la conservation du saumon atlantique savent comment soumettre une demande. Nous avons aussi la responsabilité de reconnaître les origines du Fonds et de la Fondation, et le soutien continu de ce travail.

La communication du financement disponible pour des projets consiste à faire connaître les résultats et les conclusions des projets subventionnés qui augmentent l'ensemble des connaissances dans le domaine de la conservation du saumon atlantique sauvage.

Fait plus important, une communication efficace au sujet de notre travail et des projets subventionnés encourage un plus grand nombre d'intervenants à travailler ensemble en partenariat pour améliorer les efforts de conservation.

2.0 Objectif du Plan de communication

Les objectifs de ce Plan de communication sont suivants :

- S'assurer que le public, les ONG et les intervenants du gouvernement comprennent le programme de la Fondation, ses succès, ses défis et ses réalisations.
- Dresser un profil distinct de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique comme agent qui apporte une contribution durable, efficace et efficiente à la conservation du saumon atlantique sauvage.
- Motiver et faire participer les groupes de bénévoles au programme de conservation du saumon de la Fondation.
- Encourager les requérants potentiels à soumettre une demande de financement par l'entremise du programme de la Fondation.
- Accorder une bonne reconnaissance à nos partenaires et l'origine de la Fondation, y compris le ministère des Pêches et des Océans pour la contribution du gouvernement du Canada à la conservation du saumon par la création du Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique dont la Fondation est responsable.

3.0 Publics

- Groupes communautaires de conservation du saumon au Canada atlantique et au Québec, et parties intéressées à l'échelle nationale et internationale.
- Fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux, représentants autochtones et hommes et femmes politiques.
- Bénévoles participant à la prestation du programme de la Fondation.
- Grand public et médias.

4.0 Messages clés

- La conservation du saumon atlantique ne concerne pas une seule espèce - elle concerne aussi la protection de la culture, de l'identité, des collectivités, et un secteur important de notre économie.
- Nous sommes reconnaissants envers le gouvernement fédéral pour sa clairvoyance et la création du Fonds fiduciaire de la Fondation que nous gérons. Le modèle du fonds de dotation a connu un grand

succès sur les côtes Est et Ouest pour soutenir les projets de conservation communautaires qui mobilisent d'importantes ressources supplémentaires comme les bénévoles et d'autres sources de financement.

- Nous encourageons la présentation de demandes de financement pour des projets de conservation du saumon atlantique sauvage au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.
- Nous sommes fiers de faire part du succès et des résultats des projets que nous subventionnons.

5.0 Stratégie de communication

Les besoins en matière de communication de la Fondation comprennent généralement les communications continues et les communications périodiques, liées aux activités faisant partie du programme de la Fondation. Les communications soutenues pour tenir les régions desservies et le public au courant des activités de la Fondation peuvent être gérées en grande partie à l'aide du site Web.

Les communications périodiques, y compris l'appel de propositions, l'annonce des demandes de subventions accordées, les remises de chèques et la publication du rapport annuel et du Plan d'activités annuel, peuvent être gérées par les moyens les plus efficaces possible dans les limites du budget.

5.1 Mécanismes de mise en œuvre

Il existe plusieurs mécanismes de mise en œuvre pour la stratégie de communication de la Fondation : le site Web (hébergement du Carrefour du saumon), les médias, le bulletin (abonnés : 1 200+) les séries de Webinaires (plus de 1 400+ participants), le rapport annuel, le Plan d'activités annuel et les médias sociaux. Normalement, la Fondation annonce son appel de propositions annuel et ses subventions annuelles et participe à des rencontres et conférences publiques. La Fondation profite pleinement des sites de médias sociaux, y compris Facebook (J'aime : 2 700+), Instagram (abonnés : 700+), YouTube (abonnés 6 800+) et Twitter (abonnés : 470+). Chacun de ces médias a été un outil efficace pour rehausser le profil public de la Fondation.

Nous ajouterons une technique d'entonnoir à ces moyens de communication en publiant un bulletin mensuel qui bonifiera et organisera nos communications à une liste de parties intéressées.

5.2 Carrefour du saumon

En 2015, la Fondation a lancé son outil d'échange d'information, le Carrefour du saumon. Le Carrefour du saumon est une base de données sur le Web qui comprend un compendium des meilleures pratiques liées à la conservation du saumon sauvage atlantique. Il est accessible au public sans frais et est hébergé sur le site Web de la Fondation à : www.salmonconservation.ca/fr/salmon-hub/.

5.3 Contraintes

Compte tenu de son mandat en matière de conservation du saumon dans les cinq provinces, la Fondation est en réalité une entité nationale ayant des besoins nationaux de communication dans les deux langues officielles. Elle a donc l'obligation d'informer le public, d'accroître la sensibilisation à ses programmes et de développer la compréhension et l'appui du public relativement aux besoins en matière de conservation du saumon. Elle a aussi un large public international avec qui elle communique principalement à l'aide de courriels, du site Web et de la série de Webinaires.

Le plus grand défi, en ce qui a trait à la prestation d'un vaste programme de communication efficace, est toujours le budget limité qui est disponible pour les communications. Certains organismes de conservation peuvent affecter plus de fonds aux activités de communication que le budget administratif total permettrait dans le cadre de l'Accord de financement avec le gouvernement du Canada. La Fondation fait néanmoins preuve d'originalité pour gérer ses activités de communication de façon à relever ce défi.

6.0 Plan de communication 2025

Durant l'exercice financier 2025, la Fondation présentera un Plan de communication annuel comprenant les éléments suivants :

6.1 Médias / Communiqués

La FCSA encouragera la publication d'articles en diffusant des communiqués sur divers sujets, y compris, de façon non exclusive :

- Besoins opérationnels comme changement de direction, nouveaux membres du conseil, nouveau plan stratégique / croissance transformationnelle, etc...
- Annonce de l'appel de propositions
- Annonce des groupes de bénéficiaires acceptés
- Visites des projets par des personnalités connues

6.2 Messages d'intérêt public

Au début de l'automne, la Fondation utilisera les services de messages d'intérêt public gratuits pour annoncer les appels de demandes de financement à la radio, à la télévision et dans les médias sur le Web afin d'aviser le public de l'appel annuel de propositions.

6.3 Site Web

Le site Web de la Fondation est un moyen principal et économique de favoriser la sensibilisation à la Fondation, à ses activités et à ses succès. Nous voulons que le site Web devienne un principal point de contact entre les groupes de conservation, le public et la Fondation. À la fin de 2016 et en 2022, le site Web a été réaménagé et mis à jour pour améliorer son apparence et son utilité. En moyenne, environ 600 usagers actifs par mois visitent le site Web.

Trois adresses de sites Web permettent aux usagers d'accéder à la même page Web :

www.salmonconservation.ca · www.conservationdusaumon.ca · www.fcas-fcsa.ca
atlanticsalmonsymposium.ca · symposiumsaumonatlantique.ca

La Fondation utilise le site Web à plusieurs fins dont :

- Nouvelles au sujet des initiatives de la Fondation
- Publicité concernant les rapports et autre information de la Fondation
- Formulaire en ligne pour la présentation des demandes et des rapports
- Accès en ligne sécuritaire aux documents des réunions pour les membres du conseil et les membres des comités consultatifs
- Pages de compte rendu et de l'état des projets
- Recherche en ligne des rapports des projets
- Accès à la documentation des réunions pour les membres du conseil et les membres des comités consultatifs.

Le site Web est mis à jour régulièrement et de nouveaux rapports et documents y sont ajoutés constamment. Tous les ans, à compter du mois d'avril, le matériel promotionnel de la prochaine série d'appels de propositions est affiché sur le site Web. À la fin avril, les résultats des plus récentes subventions accordées sont affichés.

Les autres dates annuelles clés pour l’affichage du matériel sont février pour le plus récent Plan d’activités annuel, et juillet pour l’affichage du rapport annuel de l’année précédente.

Toutes les communications au public et aux intervenants contiendront un appel à l’action dirigeant les gens vers le site Web pour obtenir plus d’information.

6.4 Rapport annuel

Le rapport annuel est un des deux rapports publics prévus par l’Accord de financement et constitue un excellent moyen de communication pour la Fondation. Il est soumis au ministre au plus tard le 1^{er} mai de chaque année.

La Fondation utilise un format convivial et informatif pour le rapport annuel afin qu’il puisse servir d’outil de communication et de promotion. Le rapport annuel est publié sur le site Web de la Fondation, et un nombre limité d’exemplaires sont imprimés aux fins de distribution. Ce rapport fournit des comptes rendus de la structure et des aspects financiers de l’organisme, mais il présente aussi les activités et réalisations annuelles. Il s’est avéré un outil de marketing très utile pour sensibiliser les intervenants à la conservation du saumon et pour faire connaître les valeurs de la FCSA. Tous les rapports annuels contiennent maintenant des articles sur des projets financés représentatifs, ce qui a suscité une rétroaction positive.

6.5 Plan d’activités annuel

Le Plan d’activités annuel est le deuxième rapport prévu par l’Accord de financement et est soumis au ministre le 1^{er} novembre chaque année.

Comme le rapport annuel, le Plan d’activités est un excellent document de promotion qui explique les projets, buts et objectifs pour la nouvelle année; c’est aussi un examen du succès par rapport à la réalisation des objectifs de l’année précédente. Le Plan d’activités comprend aussi la stratégie de vérification et d’évaluation, le plan financier à long terme et d’autres annexes qui présentent de l’information sur la Fondation.

6.6 Communications avec les intervenants

Les bonnes communications entre la Fondation et ses intervenants sont un élément important du succès d’un organisme de conservation efficace. Le courriel, les médias sociaux et le site Web sont les principaux outils de communication avec les groupes d’intervenants externes et internes.

Les intervenants internes comprennent les membres du conseil et les membres de la Fondation ainsi que les six comités consultatifs. Les intervenants externes comprennent les actuels et anciens groupes de bénéficiaires, les organismes généraux de conservation, les groupes de conservation communautaires, les universités, les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, les Premières Nations et les organismes autochtones, ainsi que le grand public ici et à l’étranger. Nous organisons régulièrement des rencontres avec les hauts fonctionnaires des ministères fédéraux et provinciaux afin de les tenir au courant des progrès, des défis et des préoccupations de la Fondation.

Des augmentations budgétaires modestes ont été accordées pour consolider les communications, les avis destinés à la plupart des intervenants externes concernant les initiatives de la Fondation, et les rapports peuvent être transmis par courriel et sur le site Web.

De même, le courriel et le site Web sont maintenant les principaux moyens de communication avec les intervenants internes pour certains aspects comme les avis de convocation aux réunions, la distribution des documents pour les réunions, les avis des politiques, des pratiques, des changements, des décisions de la Fondation et toute autre question d’intérêt pour les intervenants internes. La mise à jour des adresses de courriel actuelles des nombreux intervenants est le principal défi.

6.7 Cyber-bulletin

La Fondation a lancé un bulletin mensuel très intéressant qui est envoyé à tous les particuliers et organismes avec qui elle entretient une relation professionnelle afin de les tenir au courant des différents dossiers. La liste des bénéficiaires continue de s'allonger.

6.8 Série de webinaires

La Fondation offre une série régulière Webinaires dans les deux langues officielles. La série a été lancée à l'automne de 2012 et est de plus en plus populaire auprès des participants nationaux et internationaux. Les Webinaires sont gratuits et offrent des présentations directes et interactives en ligne qui portent sur des thèmes touchant la conservation et la gestion du poisson et des rivières; ces thèmes sont choisis par le personnel et les participants. Un groupe d'experts canadiens et internationaux choisis de façon stratégique dirige la discussion. Le public est invité à proposer des thèmes et des animateurs de discussion. Depuis le lancement des séries de Webinaires, plus de 1 000 personnes se sont inscrites et le nombre de connexions aux présentations est de plus de 4 000.

7.0 Évaluation

L'efficacité de ce plan peut être mesurée par l'évaluation des données qualitatives et quantitatives liées aux :

- communiqués publiés
- communiqués vus et publiés dans les médias
- contacts par les médias concernant les communiqués et autres
- visites du site Web de la Fondation
- courriels reçus concernant le programme
- visites de chacun des sites des médias sociaux
- abonnements au bulletin d'information

8.0 Conclusion

Le présent Plan de communication est un survol du processus de communication annuel adopté par la Fondation pendant ses seize premières années de fonctionnement. Il porte sur les principaux éléments qui permettront d'atteindre les publics cibles identifiés et de rendre compte au gouvernement fédéral et aux principaux intervenants qui souhaitent que les projets financés donnent des résultats positifs.

Ce Plan de communication évolue constamment et peut être adapté au fur et à mesure que les circonstances l'exigent.